



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

VŒU EN SOUTIEN AU COLLECTIF LUCIE AUBRAC POUR OBTENIR LE CLASSEMENT DU COLLEGE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE +	4
VŒU A L'OCCASION DES 40 ANS DE LA MARCHÉ POUR L'EGALITE ET CONTRE LE RACISME	6
DENOMINATION DE LA PLACE AU CROISEMENT DE LA RUE JOSEPH FAURE ET DE LA RUE JOSEPH LONGARINI – DENOMINATION DU SQUARE VINCENT BOYET	10
SOUTIEN A L'AFM TELETHON	11
DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS EN IMMEUBLE COLLECTIF	12
ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE.....	14
GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SAS PÔLE ET TIERS LIEU DE SANTE.....	15
COORDONNATEUR CONTRAT LOCAL DE SANTE/CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 2021-2023.....	19
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024.....	21
ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 43 RUE FLEURY NEUVESEL.....	21
PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DE RESERVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX	22
OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS	25
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2023.....	25
RELATIONS INTERNATIONALES – BOURSE.....	28
DECISION MODIFICATIVE N°2	28
OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024	30
DISPOSITIF METROPOLITAIN DE SOUTIEN FINANCIER DEDIE A L'INGENIERIE DES CONVENTIONS LOCALES D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE (CLA)	31
MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHES FORAINS.....	32
AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF SUR LES MARCHES	32
CONSULTATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SITIV ET AU RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BENITE	33
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT.....	34
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LYON ET DU SUD-EST, RELATIVES A LA FOURRIERE DES ANIMAUX EN DIVAGATION, A LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS ET A LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE	34
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SANS CROQUETTES FIXES POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION	36
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AL 232 SISE 11 RUE YVES FARGE	37

CESSION DE LA PARCELLE AL232 SISE 11 RUE YVES FARGE	38
REMBOURSEMENT DES ACTIVITES DE LA RAMA DU FAIT DE LA CANICULE	39
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS DE VACANCES	39
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE MUNICIPALE GRAINES D'EVEIL ET DU JARDIN DES LUTINS	40
REGLEMENT INTERIEUR DU PATRIMOINE LOCATIF MUNICIPAL.....	40
AFFECTATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	41
RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE	42
EMPLOIS TEMPORAIRES	43
TABLEAU DES EMPLOIS	44

*La séance est ouverte à 19 h00
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Je vous demande de bien vouloir prendre place, nous allons commencer ce conseil municipal. Je rappelle que la séance est filmée.

Je demande à l'administration de faire l'appel des conseillers municipaux. *(Il est procédé à l'appel.)*

35 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

Absents représentés :

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY
Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO
Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI
Madame Yamina KAHOUAL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

Absente :

Madame Edwige MOIOLI

Le quorum est atteint.

M. LE MAIRE.- Je déclare la séance de ce conseil municipal ouverte.

Je propose de désigner Robert JOUVE comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

M. JOUVE est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE.- Quelques informations avant de démarrer le conseil municipal. Nous avons inauguré la semaine dernière le cinéma Megarama, c'était un vrai plaisir de discuter et rencontrer les Givordins et de voir l'équipement qui a été fait. Nous avons la chance d'avoir l'un des meilleurs équipements, si ce n'est le meilleur équipement technique qu'il y a en France avec les salles. Je demande aux Givordins de profiter de cet investissement, de le faire vivre. Nous continuerons à le mettre en valeur parce que c'est un vrai bijou de technologie et un plaisir pour les cinéphiles.

Je veux vous dire aussi que Givors en lumière va démarrer entre le 4 et le 10 décembre au parc Normandie Niemen, il y aura une patinoire, le Père Noël, des illuminations du sapin géant le 8 décembre à 17 heures 30 et vous êtes tous cordialement invités. Ce sera suivi de l'ouverture du village des lumières, avec les associations givordines. Là aussi, avec les enfants, petits et grands, vous pouvez vous y rendre et profiter.

Je rappelle que samedi 9 décembre, il y aura le village des commerçants et un défilé des enfants du périscolaire. Il y aura également ce jour-là l'inauguration de la Micro-Folie et du nouvel équipement à la Maison fleuve Rhône avec la Micro-Folie. Une belle journée en perspective avec un défilé de la compagnie Transe Express. Je vous invite toutes et tous à participer à cette semaine de Givors en Lumière. Et il y aura aussi des manifestations autour du Téléthon, notamment à la piscine. On reviendra sur les post Facebook de la ville pour l'ensemble de ces manifestations au cours de la semaine prochaine.

Je vous donne un point d'information, les colis de Noël pour nos seniors vont démarrer demain, nous avons 1 700 colis à distribuer jusqu'au 19 décembre et il y a cinq distributions selon les quartiers. Et les deux EHPAD auront droit à un spectacle et un goûter. Je salue l'initiative et le travail qui a été fait par le CCAS et l'adjointe Madame BATUT.

Vous avez dû voir un panneau publicitaire sur la piscine où nous venons d'installer nos panneaux photovoltaïques, nous autoproduisons de l'énergie. C'est quelque chose que nous avons lancé il y a quelque temps. Deux sites sont équipés, les toits du CTM et une partie des toits de la piscine. Je suis ravi que nous commençons à devenir des producteurs d'énergie photovoltaïque. Pas suffisamment à notre goût, mais nous allons essayer d'accélérer le mouvement d'ici la fin du mandat.

Voilà toutes les informations que je voulais vous donner avant de commencer l'examen de l'ordre du jour du conseil municipal. Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 28 septembre 2023

N°1

VŒU EN SOUTIEN AU COLLECTIF LUCIE AUBRAC POUR OBTENIR LE CLASSEMENT DU COLLEGE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE +

M. LE MAIRE.- Chose qui n'est pas habituelle dans ce conseil municipal, nous commençons par deux vœux.

Mme Isabelle FERNANDES.- La commune de Givors fait de l'éducation une priorité de son action. Par un travail partenarial renforcé (Cité éducative, Programme de Réussite Éducative), des actions innovantes telle que les semaines vertes à la RAMA, les petits déjeuners à l'école, « savoir rouler », rue aux écoliers et des moyens financiers conséquents (travaux dans les écoles, rénovation énergétique, végétalisation, amélioration de la qualité des repas), la commune de Givors déploie toutes les actions possibles, à son niveau, pour améliorer les conditions d'apprentissage de ses enfants et lutter contre les inégalités de destin.

Pour atteindre pleinement ces objectifs de lutte contre les inégalités, la commune de Givors souhaite que des moyens supplémentaires soient octroyés par l'État au collège Lucie Aubrac et à son réseau.

En effet, ce collège se situe dans le quartier des Vernes, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville marqué par d'importantes difficultés sociales. Pour rappel, le revenu médian annuel, par unité de consommation (INSEE) y est inférieur à 8 000 €, le taux de pauvreté atteint 54,2 %. La part de jeunes de 16 à 25 ans, non-salariés et sans emploi, y est de 28,2 %, contre 12 % sur l'ensemble de la Métropole de Lyon. La part de jeunes non-diplômés y est également élevée, atteignant 55 % contre 25 % sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

Face à cette situation difficile, la communauté éducative se mobilise depuis plusieurs années pour obtenir les moyens nécessaires pour donner des perspectives d'avenir à nos enfants, demandant notamment le classement en Réseau d'Éducation Prioritaire + (REP+) du collège Lucie Aubrac et de son réseau d'écoles.

Dans cette optique, le mardi 10 octobre 2023 à Givors puis le 15 novembre 2023 devant le Rectorat à Lyon, les enseignants et parents d'élève ont manifesté pour rappeler leur demande et ce, avec le soutien des élus Givordins.

La commune de Givors rappelle que l'École est le creuset de notre République. Elle est le lieu où doivent s'apprendre et être mises en œuvre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Or, sans moyens suffisants, la recherche de l'égalité ne peut que rester au stade de l'incantation et c'est notre République qui se trouve alors fragilisée. Plus précisément, le collège est un moment pivot de l'enfance et de l'adolescence, période de perte de repères et de recherche d'identité, rendant nécessaire une forte présence d'adultes et d'accompagnants.

Dans ce contexte et par ce vœu, faisant suite à plusieurs courriers en ce sens adressés par Monsieur le Maire de Givors au Ministre de l'Éducation Nationale, la commune de Givors exprime son soutien à la demande exprimée par la communauté éducative du collège Lucie Aubrac et de ses écoles pour l'obtention du statut de REP+.

Il est proposé ce soir au conseil municipal de soutenir la demande de classement en REP+ du collège Lucie Aubrac et d'informer le Ministre de l'Éducation Nationale, le Recteur et la Préfète de région de ce vœu.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE SOUTENIR la demande de classement en REP + du collège Lucie Aubrac ;
- D'INFORMER le ministre de l'Éducation nationale, le recteur et la Préfète de région de ce vœu.

VŒU A L'OCCASION DES 40 ANS DE LA MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LE RACISME

M. Foued RAHMOUNI.- 40 ans déjà que la Marche pour l'égalité et contre le racisme s'est déroulée. Tellement de chemin parcouru depuis, tellement encore à arpenter collectivement pour concrétiser chaque jour un peu plus la promesse d'égalité entre toutes et tous.

Rappelons tout d'abord le contexte de cette marche. L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand laisse espérer un apaisement des relations entre la police et la population, une réduction des inégalités par la baisse du chômage dans les quartiers et enfin et surtout l'effacement du climat xénophobe de ce début des années 80.

L'automne 1982 et le premier semestre 1983 marquent un tournant à cet égard :

- Multiplication des crimes racistes,
- Victoire électorale à Dreux du Front National grâce à un accord avec le RPR,
- Toumi Djaïja, président de SOS Minguettes, est pris pour cible par un policier et reçoit une balle dans le ventre.

Émerge alors l'idée d'organiser une marche non violente.

Ils sont 32 à partir du quartier de La Cayolle à Marseille, le 15 octobre 1983, pour un périple de plus de 1 000 kilomètres à travers la France avec comme slogan "Vivre ensemble avec nos différences dans une société solidaire". Dès le départ, les initiateurs de la marche, organisés en collectif, refusent toute récupération politicienne et réaffirment sans cesse le caractère politique et républicain de la Marche.

Si le regard médiatique et plus largement citoyen sur la marche est bienveillant, le climat reste pour autant pesant. Habib Grimzi est défenestré du train Bordeaux/Vintimille le 14 novembre, ce qui donne un nouvel élan à la marche.

L'arrivée à Paris le 3 décembre 1983 rassemble plus de 100 000 personnes, derrière le slogan "Égalité des droits, Justice pour tous".

Par ce vœu, le conseil municipal de Givors tient à rendre hommage à l'initiative portée par Toumi Djaïdja, Djamel Attalah, Farid l'Houa, Malika Boumedienne, le prêtre Christian Delorme et enfin le pasteur Jean Costil.

Nous tenons également à réaffirmer que la concrétisation dans notre commune des promesses républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité est un combat quotidien. Cette concrétisation ne se décrète pas, elle doit prendre corps dans chacun de nos actes et dans chacune de nos paroles. Ouvrons inlassablement pour la fraternité entre toutes et tous.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir les demandes portées par la coordination nationale des 40 ans de la marche, en demandant :

- un véritable plan global pour les quartiers en difficulté,
- la mise en place d'un grand plan national d'action et de lutte contre toutes les formes de discrimination,
- la tolérance zéro contre tous les actes de discrimination et de racisme,
- l'idée que le regard médiatique porté sur les quartiers se transforme et soit bienveillant et non pas à charge,
- et enfin, le retour d'une police de proximité et des gardiens de la paix.

M. Fabrice RIVA.- A l'occasion des 40 ans d'une marche qui prétendait lutter contre le racisme et qui, à l'époque, était nommée la Marche des Beurs, vous laissez entendre en filant la métaphore que beaucoup de chemin a été parcouru et qu'il en resterait encore à parcourir pour, je vous cite, « concrétiser chaque jour un peu plus la promesse formulée par cette marche ». Ce point de vue qui laisse entendre que la situation du racisme en France se serait améliorée et aurait diminué depuis 40 ans est pour le moins étonnant, alors que nous venons de vivre une explosion des actes antisémites en France dont témoignent malheureusement de nombreux commentaires qui fleurissent sur les réseaux sociaux notamment d'ailleurs sous les publications du maire de Givors, avec plus de 1 500 actes antisémites recensés dans notre pays entre le 7 octobre et le 15 novembre.

Cette explosion de l'antisémitisme qui aurait été inimaginable il y a 40 ans s'est accompagnée sur fond de haine de la France et des Français d'une multiplication des agressions et crimes racistes notamment contre les victimes que leurs agresseurs désignent comme les blancs, autant de cibles à abattre à leurs yeux. Aujourd'hui, des Français coupables aux yeux de leurs agresseurs d'avoir des origines françaises ou européennes sont régulièrement agressés ou assassinés dans la rue, chez eux, lorsqu'ils sortent faire la fête avec leurs amis et même maintenant jusqu'au cœur des plus modestes villages de nos terroirs.

Cette situation qui frappe indistinctement hommes, femmes, enfants et même des personnes âgées et particulièrement vulnérables aurait aussi été inimaginable il y a 40 ans. Ces dernières semaines, l'opinion publique a été particulièrement émue par le massacre raciste de Crépol où le 18 novembre dans un petit village de 500 habitants à 1 heure de route de Givors, une horde criminelle issue du quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère est venue assassiner le jeune Thomas âgé de 16 ans, blesser grièvement deux autres villageois dont le pronostic vital a été engagé et en blesser 15 autres par arme blanche, le tout au cri de « on va tuer du blanc » et « on veut tuer des céfrans ». Auparavant, ce fut le meurtre d'un professeur à Arras par un assassin dont les motivations liées à une haine de la France et des Français sont désormais clairement documentées.

Ces derniers jours, ce fut encore dans la nuit du 26 au 27 novembre une agression d'une violence inouïe à la sortie d'une discothèque de Rennes contre deux jeunes dont un sapeur-pompier volontaire par une horde de six individus qui, selon le témoignage de l'équipe de sécurité de la discothèque qui a pu intervenir pour éviter une mort certaine, étaient clairement animés par la haine de la France et des Français.

Ce lundi, c'était encore un jeune couple agressé à arme blanche dans des circonstances similaires à Brive-la-Gaillarde.

Ce racisme criminel qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années et qui s'abat désormais massivement contre le peuple français sur son propre sol dans des proportions inouïes qu'aucun peuple au monde ne pourrait accepter s'accompagne d'un racisme systémique contre les Français autochtones ou ceux qui sont assimilés.

Ce racisme systémique dont l'instrument principal pendant longtemps a été le mouvement SOS Racisme créé après la Marche à laquelle vous souhaitez rendre hommage a consisté à ne jamais considérer comme raciste tout attaque subie par un Français d'origine européenne et à criminaliser le peuple français en l'accusant systématiquement de racisme à chaque fois qu'il exprimait le moindre patriotisme.

L'humoriste Pierre Desproges en a parfaitement résumé le principe par les mots suivants : j'adhérerai à SOS Racisme quand ils mettront un S à Racisme. Il y a des racistes noirs, arabes, juifs, chinois, et même des ocres-crèmes et des anthracites-argentés. Mais à SOS Machin, ils ne fustigent que le Berrichon de base ou le Parisien-baguette, c'est sectaire.

Ce racisme systémique s'est tout particulièrement manifesté récemment lors du massacre raciste de Crépol, ce fut tout d'abord une presse nationale qui a cherché à imposer le mot rixe plutôt que celui d'attaque pour qualifier les faits. Ce fut un ministre de l'Intérieur qui a tout fait pour cacher les noms des criminels auteurs des faits afin d'occulter le caractère communautaire et raciste de l'attaque. Ce

fut ensuite un procureur à Valence qui s'est efforcé de nier le caractère raciste du meurtre en bande organisé, malgré neuf témoignages concordants des victimes attestant des cris racistes, haineux contre les blancs et les Français hurlés par les assaillants. Ce fut également la réaction, ou plutôt l'absence de réaction des Pouvoirs Publics à un déplacement sur les lieux d'un officiel Français qui n'a fini par se manifester que 10 jours après les faits et un hommage bien tardif à la victime par une minute de silence à l'Assemblée Nationale devant l'émotion et la révolte suscitée dans l'opinion publique par le mépris de nos gouvernants face aux victimes de ce massacre. Ce fut enfin la répression d'une violence inouïe d'une manifestation spontanée de jeunes Français animés d'une colère légitime le week-end dernier à Romans-sur-Isère, alors qu'aucune image ne parvient à ce jour à attester sur la supposée violence...

M. LE MAIRE.- Vous avez bientôt fini, Monsieur RIVA ? Vous avez décidé de faire combien de pages, comme ça ?

M. Fabrice RIVA.- J'ai bientôt terminé.

Laissez-moi exprimer le débat républicain, s'il vous plaît.

Alors qu'aucune image ne parvient à ce jour à attester de la supposée violence que les médias ont prêté à ces manifestants, l'un d'entre eux a même été victime d'un enlèvement, de séquestration, de tortures et d'actes de barbarie par la milice criminelle qui tient sous son joug le quartier de la Monnaie, sans que cela ait particulièrement ému le préfet de la Drôme.

En comparant cette manifestation avec le déchaînement de violence de Saint-Soline qui n'a conduit à aucune peine de prison ferme pour les extrémistes de gauche qui avaient brûlé et détruit tout ce qui passait à leur portée et blessé grièvement de nombreux gendarmes, les peines de prison ferme avec mise sous écrou qui ont frappé la quasi-totalité des manifestants arrêtés à Romans-sur-Isère leur confèrent aujourd'hui, compte tenu également des déclarations véhémentes du ministre de l'Intérieur à leur encontre, le statut de prisonniers politiques et confirment ainsi le racisme systémique haineux contre la France et les Français qui gangrène aujourd'hui toutes les structures de l'État.

Aussi, Monsieur RAHMOUNI, on peut lutter contre le racisme, on doit même lutter contre le racisme, mais contre tous les racismes. Par ailleurs, après avoir cité Pierre Desproges, on pourrait aussi le paraphraser en disant qu'on peut lutter contre le racisme, mais pas avec n'importe qui. On ne peut pas, Monsieur RAHMOUNI, lutter contre le racisme avec des gens auxquels vous avez récemment rendu hommage pour avoir tenu une conférence haineuse contre la France à Vénissieux, les extrémistes de Gauche Edwy Plenel, Saphia Aït et Raphaël Arnault. Leur pédigrée est particulièrement éloquent, Edwy Plenel, après avoir attisé la haine de la France toute sa vie, avait désigné Charlie Hebdo comme cible pour les Islamistes après l'attentat sanglant qui avait visé cette rédaction en déclarant que ces journalistes étaient entrés en guerre contre les Musulmans. Saphia Aït, après avoir diffusé des rumeurs antisémites visant à faire croire que les Juifs...

Brouhaha dans la salle

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît, je demande à la majorité de se taire et de laisser Monsieur RIVA continuer. Je ne veux pas de commentaires, quand bien même c'est indigne, on est dans une instance dans laquelle on laisse parler les gens.

M. Fabrice RIVA.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Saphia Aït, après avoir diffusé des rumeurs antisémites visant à faire croire que des Juifs se livraient à des ratonades dans Paris, a récemment démissionné de son poste de vice-présidente de SOS Racisme parce qu'elle n'a pas supporté que ce mouvement concède l'idée que l'état d'Israël avait le droit de se défendre.

Raphaël Arnault, pour sa part, a créé un mouvement de promotion de la violence politique, la Jeune garde, qui s'est récemment distingué pour avoir encouragé ses militants à jeter des projectiles sur la police et de l'acide sur les participants d'une conférence d'Eric Zemmour. Tandis que l'un de ses

membres se livrait à l'apologie du mouvement terroriste islamiste Boko Haram, mouvement criminel contre l'humanité qui se livre au génocide des Chrétiens au Nigeria et se réjouissait de l'attentat contre le professeur Samuel Paty. Raphaël Arnault, puisqu'il a maintenant prêté allégeance à Jean-Luc Melenchon, possède aujourd'hui pour leader un individu qui vient de se livrer à ce qui pourrait constituer un délit pénal, la provocation à la torture et aux actes de barbarie. Le dirigeant de la France Insoumise vient en effet de commettre un tweet dans lequel il qualifie comme, je cite, une magnifique autoprotection de la population d'un sang-froid qui doit faire école. La réaction de la milice criminelle qui tient en otage le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère et qui a consisté à enlever, séquestrer, torturer l'un des manifestants venus témoigner leur indignation dans cette ville le week-end dernier.

Je vous annonce d'ailleurs que nous préparons au sujet de ces agissements de Jean-Luc Melenchon un signalement au procureur de la République puisque personne ne semble pour l'instant s'être attelé à cette tâche.

Pour lutter contre le racisme, que la mairie de Givors commence donc par mieux choisir ses fréquentations et qu'elle cesse aussi d'alimenter la haine de la France en diffusant dans le bulletin municipal des mensonges sur son histoire par l'affirmation selon laquelle la police française aurait tué, je vous cite, des centaines d'Algériens le 17 octobre 1961. Vous ne rendez service à personne, pas même aux Givordins d'origine algérienne en reprenant ainsi les chiffres du militant communiste négationniste Jean-Luc Einaudi qui ont été récusés par la totalité des Historiens qui se sont penchés sur cet épisode tragique parmi tant d'autres de la guerre d'Algérie qui a opposé la France au mouvement raciste et terroriste que fut le FLN.

Des élus quittent la salle.

Nous ne voyons donc aucune raison, si on veut vraiment lutter contre le racisme, de nous associer à ce vœu qui consiste à commémorer une marche qui, quelle que soit la sincérité qu'on peut prêter à ses initiateurs, n'a été que le point de départ d'une basse manœuvre de politique politicienne de la gauche française mise en œuvre par des artifices grotesques dont Lionel Jospin avait révélé les ficelles après le second tour de l'élection présidentielle de 2002 en parlant de théâtre anti-fasciste. Ce théâtre visait simplement à empêcher la droite de s'allier avec les forces montantes que représentait à l'époque le Front National, mouvement fondé 10 ans auparavant par une majorité d'anciens Résistants comme Georges Bidault, Roland Birgy, Roger Holeindre, Serge Jeanneret, Pierre Sergeant et Jean-Maurice Demarquet. Mouvement qui avait ensuite été rejoint par des noms qui s'inscrivent parmi les plus grandes figures de la Résistance française comme Michel de Camaret ou le général Vallette d'Osia. Au même moment à l'autre bout de l'échiquier politique français, le parti Communiste était dirigé par un Secrétaire général qui, sous l'occupation, était parti comme travailleur volontaire dans des usines en Allemagne, tandis que son prédécesseur avait refusé de condamner le pacte Germano-Soviétique en 1939.

Quant au prédécesseur de ce prédécesseur, Maurice Thorez, il avait même poussé la trahison jusqu'à désertir l'armée française en 1939 pour aller se moquer à Moscou pendant toute la seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, le seul moyen d'empêcher l'alliance des droites qui lui aurait définitivement interdit l'accès au pouvoir fut pour la gauche de se résoudre à mettre en place une machine politique infernale de promotion de la haine de la France et des Français afin d'empêcher les différentes droites de s'unir.

Aujourd'hui, Monsieur RAHMOUNI, pour mettre fin aux conséquences criminelles de cette machine politique infernale que vos amis d'extrême-gauche souhaitent visiblement relancer, il faudra peut-être qu'une nouvelle marche pour l'égalité et contre le racisme s'élançe, mais cette fois-ci ça ne sera pas une marche des beurs, ce sera sans doute plutôt une marche de toutes les victimes que leurs agresseurs désignent aujourd'hui comme les blancs ou les céfrans.

Au vu des événements de ces dernières semaines, on dirait bien que vous n'êtes pas loin de créer les conditions de lancement de cette marche.

Je vous remercie.

Les élus ayant quitté la salle la réintègrent.

M. Foued RAHMOUNI.- Merci, Monsieur RIVA, pour votre intervention ô combien prévisible.

Nous avons toutes et tous une pensée pour Thomas et sa famille qui, dans la dignité, face au drame qui les a frappés, a très fortement insisté pour éviter toutes les petites récupérations de petits minables politicards, je ne dirai pas autre chose, après le drame dont ils ont été malheureusement les victimes.

Par ailleurs, les Givordins pourront apprécier votre assentiment vis-à-vis de ce que l'on appelle une ratonade organisée par un certain nombre de militants d'extrême-droite que tout un tas de journalistes ont pu parfaitement documenter ; il s'agira d'expliquer aux personnes qui vous entourent ou d'essayer de continuer à les convaincre que par ces positionnements vous représenteriez une forme de droite Républicaine.

Et pour terminer, merci de donner plus que du crédit au vœu que j'ai eu l'honneur de vous présenter au nom de la majorité municipale qui confirme que pour permettre de concrétiser cet idéal d'égalité et de fraternité entre toutes et tous, il reste en effet du chemin à parcourir.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE SOUTENIR les demandes portées par la coordination nationale des 40 ans de la marche, en demandant :
 - un véritable plan global pour les quartiers en difficulté, avec un ministère de la Ville disposant de pouvoirs réels,
 - la mise en place d'un grand plan national d'action et de lutte contre toutes les discriminations, s'appuyant sur des plans locaux portés par les communes, les administrations, et l'État,
 - la tolérance zéro sur les actes de racisme,
 - que l'État et les médias portent un regard objectif, donc plus positif sur les quartiers populaires, afin de participer à l'unité et à la cohésion de notre société,
 - le retour d'une police de proximité et des gardiens de la paix.

N°3

DENOMINATION DE LA PLACE AU CROISEMENT DE LA RUE JOSEPH FAURE ET DE LA RUE JOSEPH LONGARINI – DENOMINATION DU SQUARE VINCENT BOYET

M. Thomas KUNESCH.- Cette délibération vise à proposer une double dénomination, dont la première dénomination concerne la place qui vient d'être aménagée au croisement de la rue Joseph LONGARINI et de la rue Joseph FAURE. Dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif,

les habitants et l'association que je remercie demandent que la place soit nommée Place des deux Joseph, conformément à l'usage en vigueur dans la population.

La seconde dénomination concerne une officialisation. En effet, en 2014 les élus avaient donné le nom à un square de manière officieuse et sans délibération et nous proposons aujourd'hui de le rendre officiel. Cela concerne le square Vincent BOYET au croisement de l'avenue du Professeur Fleming, du chemin du Gizard, de la rue de Dobeln et de la RD 386. Vincent BOYET était une figure de la résistance givordine, je vous laisse le soin de lire sa biographie succincte.

La plaque officielle sera dévoilée lors d'une cérémonie dédiée à l'occasion de la prochaine Journée nationale du souvenir de la Déportation, le dimanche 28 avril 2024, et permettra ainsi de l'inclure dans les chemins de la mémoire en lien avec l'USEP, le mois suivant.

Je tiens à remercier les enfants de Vincent BOYET ainsi que le Musée de la résistance et de la déportation.

Il est proposé au conseil municipal de valider le nom proposé pour cette place, à savoir la Place des deux Joseph, d'officialiser le nom du square, square Vincent BOYET, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Abdel YOUSFI.- En 2014, ce square Vincent BOYET avait été inauguré par l'ancienne majorité comme vous le précisez. Est-ce que l'ancien directeur des services généraux, Monsieur FUENTES, n'avait pas fait son boulot, justement ?

M. LE MAIRE.- Je n'en sais rien, il faudra lui demander. Mais ce n'est pas passé en conseil municipal donc on officialise les choses.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE VALIDER le nom proposé pour cette place, à savoir « Place des deux Joseph » ;
- D'OFFICIALISER le nom du « square Vincent Boyet » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°4

SOUTIEN A L'AFM TELETHON

M. Loïc MEZIK.- La présente délibération porte sur un soutien à l'AFM Téléthon, Association Française contre les Myopathies. Concrètement, à travers une journée spécifique de sensibilisation aux handicaps, nous avons décidé avec les services et mes collègues élus de soutenir l'événement national du Téléthon. Il y aura au centre nautique des activités nautiques gratuites toute la journée, en revanche l'entrée à la piscine sera payante. Le but est de récolter des dons et de reverser la recette des entrées à l'Association Française contre les Myopathies.

Les activités sont gratuites, notamment circuit training, aquabike, aquasirène, activités déjà pratiquées cet été. Le club de plongée va faire des démonstrations, peut-être sera-t-il possible de faire un peu de plongée, et il y aura une sensibilisation aux handicaps.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat d'engagement, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, de dire que les activités proposées, à l'exception du droit d'entrée sur cette journée du 9 décembre, seront gratuites et que les recettes générées par les entrées seront reversées à l'association et d'imputer cette dépense au budget de la commune.

M. LE MAIRE.- J'ajoute qu'il y aura deux autres opérations concernant le Téléthon, devant le centre hospitalier de Montgelas il y aura une opération faite par du personnel médical, et les sapeurs-pompiers de Givors vont faire une marche pour récolter des fonds.

C'est une première, cela fait longtemps que les services de la ville n'avaient pas fait d'opération en faveur du Téléthon, je salue donc cette initiative notamment du service des sports. Merci Monsieur MEZIK.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le contrat d'engagement ci-joint entre la commune et l'association AFM-Téléthon ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à le signer ;
- DE DIRE que les activités proposées (à l'exception du droit d'entrée) sur cette journée du 09 décembre 2023 seront gratuites ;
- DE DIRE que les recettes générées par les entrées lors de cette journée seront intégralement reversées à l'AFM-Téléthon sous forme de subvention ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

N°5

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS EN IMMEUBLE COLLECTIF

Mme Nabiha LAOUADI.- Cette délibération consiste à accompagner l'ensemble des Givordins en termes de rénovation énergétique.

Nous avons pris un engagement politique d'accompagner nos habitants et ce soir je vous présente le dispositif d'aide que l'on a pu mettre en place. Pour ce faire, on s'est rapproché du CAUE qui a mis en place une charte façade afin d'harmoniser les couleurs des façades, de nous présenter plusieurs scénarii d'intervention. L'objectif de cette aide est d'accompagner nos habitants, mais aussi d'harmoniser l'ensemble des façades.

Le dispositif d'aide s'adresse aux immeubles collectifs en monopropriété ou en copropriété de l'ensemble de la commune. Toutes les copropriétés et monopropriétés intéressées, n'hésitez pas à revenir vers nous. Une bonification sera versée aux habitants de l'axe Victor Hugo.

Pour définir les aides, nous nous sommes basés sur les aides actuelles existantes : aides individuelles de l'ANAH et de la Métropole qui s'adressent aux propriétaires modestes et très modestes avec au minimum 35 % d'économie d'énergie, et ma Prime Renov copropriété, la valorisation des certificats d'économie d'énergie et le PTZ, prêt à taux zéro. Ces aides s'appliqueront selon les travaux : fiche action 1 aide à l'isolation thermique par l'extérieur et optimisation de la

ventilation, fiche action 2 aide aux travaux de niveau volontaire du dispositif Ecoréno'v et fiche action 3 aide aux travaux très performants.

Les subventions seront engagées dans l'ordre d'arrivée des demandes jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Nous dresserons fin 2024 un bilan et à cette occasion, nous pourrions élargir et instaurer de nouvelles subventions à destination des ménages peut-être avec des revenus moins modestes, ou à l'intention des propriétaires de maison individuelle ou des propriétaires ayant des problèmes d'accessibilité à leur logement.

Enfin, je tiens à vous rappeler que la ville s'est inscrite le 31 mars 2023 dans la liste départementale des villes à ravalement obligatoire. Nous allons inciter l'ensemble des Givordins à entrer dans ce dispositif et si vraiment on a des difficultés, il faudra se rappeler que nous sommes dans la liste départementale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la charte du CAUE, d'approuver le dispositif d'aide et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette aide.

M. Abdel YOUSFI.- Avez-vous une idée de l'enveloppe inscrite pour 2024 ?

Mme Nabiha LAOUADI.- Nous sommes en train de préparer le budget 2024, pour le moment il y a une projection et nous reviendrons vers vous début d'année prochaine pour vous donner l'enveloppe.

M. LE MAIRE.- On démarre le projet, on va prendre les premiers dossiers qui arrivent et ensuite, on montera en charge au fil des années. On sait qu'il y a un gros besoin, on va prioriser la partie Victor Hugo puis on élargira au maximum aux autres copropriétés.

Nous sommes en train de construire le budget et nous serons en mesure de connaître le montant de l'enveloppe consacrée à ce dispositif en janvier-février. Mais on ne fait que démarrer et on montera en puissance, on ira plus loin ; on verra comment nos concitoyens réagissent par rapport à ce dispositif que nous proposons et qui se cumule avec les aides de l'Etat.

Mme Nabiha LAOUADI.- Pour compléter ma réponse, des réunions publiques ont eu lieu avec les habitants de l'axe Victor Hugo, on a eu une réunion de travail avec le syndic de copropriété et au mois de décembre, il y aura une réunion avec l'ensemble des Givordins qui souhaitent avoir plus d'informations concernant cette aide.

M. LE MAIRE.- Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la charte façade du CAUE de 2023 relative à la rénovation des façades sur le secteur ensemble reconstruction après-guerre - Quartier Victor Hugo ;
- D'APPROUVER le dispositif de subventionnement des travaux d'amélioration énergétique et thermique du parc privé de logements tel que décrit ci-dessus, et conformément aux 4 fiches jointes en annexe ;
- D'APPROUVER l'enveloppe financière dans la limite des crédits inscrits au budget, attribuée à ce dispositif qui sera effectif sur l'année 2024 ;
- DE DIRE que ce dispositif fera l'objet d'une évaluation en fin d'année 2024 pour estimer les actions et l'enveloppe budgétaire attribuée ultérieurement ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à l'accomplissement de cette procédure ;
- DE DIRE que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

N°6

ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE

Mme Solange FORNENGO.- Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'implantation à la Maison du Fleuve Rhône d'une Micro-Folie, véritable musée numérique. Cette délibération concerne cette fois son implantation effective le 9 décembre prochain. Pour mettre en œuvre cette Micro-Folie, il convient d'adhérer au réseau national Micro-Folie coordonné par la Grande Halle de la Villette.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune au réseau Micro-Folie porté par la Grande Halle de la Villette, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie et d'approuver le versement de l'adhésion de 1 000 € au réseau Micro-Folie dès la seconde année d'exploitation, la première année étant gratuite.

M. Abdel YOUSFI.- Ce lieu va-t-il servir de lieu d'exposition pour remplacer la Mostra ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. Abdel YOUSFI.- Il faut un lieu d'exposition tel que la Mostra !

Mme Solange FORNENGO.- La Maison du Fleuve Rhône devient entre autres un véritable pôle culturel et pour ce faire, il y a non seulement l'implantation de ce dispositif Micro-Folie, mais aussi différents aménagements qui sont prévus.

Il a bien été prévu de faire en sorte qu'un nouveau lieu d'exposition soit effectif puisque la Mostra est devenue après 2020 un lieu dédié à la jeunesse. Dans la foulée de cette Mostra, au rez-de-chaussée de la Maison du Fleuve Rhône, presque concomitant à cette Micro-Folie dont on vient de parler, il y a ce lieu d'exposition qui sera inauguré en même temps que la Micro-Folie ce 9 décembre.

M. LE MAIRE.- Le coût total des travaux est de l'ordre de 153 000 € avec un financement de l'Etat à hauteur de 51 000 €, la Métropole de Lyon nous a accompagnés à hauteur de 70 000 € et le budget de la ville de Givors est de 32 000 €. C'est vous dire que ce lieu se veut un nouvel équipement culturel et intergénérationnel. Il s'agit de faire en sorte que se retrouve ce musée en immersion avec de la nouvelle technologie et cet espace d'exposition, qu'on appelle Mostra ou autre, mais un espace dédié d'exposition qui est la suite de la Mostra. On n'a pas arrêté la Mostra, on a juste *switché*, la Mostra n'est plus au cœur des étoiles, mais au cœur de la Maison Fleuve Rhône et se veut ce nouvel équipement culturel intergénérationnel pour l'ensemble des Givordins.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Givors au réseau Micro-Folie porté par la Grande Halle de la Villette ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la charte d'adhésion du réseau Micro-Folie ci-jointe ;
- D'APPROUVER le versement de l'adhésion de 1 000 euros au réseau Micro-Folie dès la seconde année d'exploitation.

N°7

GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SAS PÔLE ET TIERS LIEU DE SANTE

Mme Zafer DEMIRAL.- Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la création du Pôle et Tiers Lieu de santé, le conseil municipal a autorisé la SAGIM à créer une SAS, société par actions simplifiées, que nous avons délibéré le 23 juin dernier. Le montage prévu vise à ce que la SAS rachète auprès de la SAGIM l'immeuble à sa livraison. Les travaux en cours sont en voie d'achèvement.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2,8 M€.

M. Abdel YOUSFI.- En quoi consiste la maison de santé ? Combien y a-t-il de médecins ? Les locaux sont-ils en location ou achetés par les médecins ? N'y a-t-il pas un risque de cautionner financièrement en cas d'une défection des professionnels de santé ?

M. LE MAIRE.- Mesdames MERIDJI et ALLALI suivent le dossier.

Nous avons déjà garanti les emprunts par le biais de la SAGIM, mais pour obtenir une subvention de la Région on nous oblige à créer une SAS dans laquelle va arriver la Caisse des Dépôts. On a déjà garanti, ensuite la SAGIM va rétrocéder la Maison de santé pluriprofessionnelle à la SAS dans laquelle sont parties prenantes le corps médical, la Caisse des Dépôts et la SAGIM.

Ils ne font pas d'achat, seul le laboratoire Unibio a acheté. Il y aura des médecins, orthophonistes, infirmières, sages-femmes et la médecine préventive, pour le moment. Nous sommes toujours en recherche de médecins pour notre territoire.

A cela s'ajoute, mais on vous fera une présentation en janvier quand on va ouvrir ce lieu, un tiers lieu de santé. C'est une innovation, quelque chose que l'on trouve très peu, et c'est vraiment quelque chose qui est porté avec l'ARS, la ville et notre structure SAGIM et demain la SAS, société à actions simplifiées qui aura en charge la gestion du bâtiment. On va de l'avant avec ce tiers lieu, on va essayer d'attirer, de faire venir de nouveaux médecins. Il est déjà occupé, mais les médecins sont en location, ils n'ont pas acheté.

M. Hocine HAOUES.- Combien y a-t-il de médecins pour l'instant ?

Mme Dalila ALLALI.- Aujourd'hui, pour être tout à fait transparente vis-à-vis des Givordins, une maison pluriprofessionnelle de santé est créée par une SISA, un consortium de médecins qui ont déposé à l'ARS un projet de constitution de maison pluriprofessionnelle. Ce sont des médecins givordins qui portent ce projet depuis de nombreuses années et qu'on a aidés à s'installer.

Quatre médecins sont partie prenante et ont monté ce projet, c'est donc un transfert de leur local actuel vers un autre local. S'ajoutent à cela deux autres médecins qui viennent s'installer, donc six médecins, et des internes en dernière année ; nous avons un partenariat avec la Faculté de Saint-Etienne, des internes vont venir officier au niveau de la maison pluriprofessionnelle. Ce n'est pas assez, mais vous n'êtes pas sans savoir que le problème est national et nous subissons la pénurie de médecins comme les autres villes de France.

A côté de cela, nous essayons d'envisager et d'imaginer un nouveau parcours pour soigner la population du bassin, qui est dans la précarité. L'idée est que dans ce tiers lieu de santé on travaille sur la prévention aux soins et il s'agit de travailler avec la CPTS pour créer un nouveau parcours de santé. L'idée est, plutôt que d'aller voir son médecin traitant et d'immobiliser une place pour un simple rhume, de vous orienter vers le centre de consultation non programmée afin de libérer de la place des médecins-traitants, qui pourraient donc potentiellement avoir un peu plus de places. Les moyens actuels ne nous permettent pas d'avoir 50 médecins.

Le tiers lieu de santé va travailler l'aide aux aidants, l'interculturalité, les questions de prévention et dans ce sens va accueillir et orienter les personnes vers telle ou telle structure pour qu'elles soient mieux accueillies et mieux orientées et surtout qu'elles aient un accès aux soins et un droit à la santé qui, pour la majorité municipale, est un droit fondamental et inaliénable.

M. Hocine HAQUES.- Tout n'est pas dans les mains du maire de Givors, l'ARS, Agence Régionale de Santé, est dirigée par un directeur d'agence régionale de santé, qui est pratiquement un préfet de la santé, le bras-armé du Ministre de la Santé et qui impose ses vues.

Un plan régional de santé a été proposé et voté, les groupes de gauche et Ecologistes du Conseil Régional se sont opposés à l'avis favorable indigent, blême et bâclé de l'exécutif régional sur un projet insuffisant et inadapté face à un système de santé au bord de la rupture. Ça fait 10 ans qu'on dit qu'on est au bord de la rupture, je pense qu'il a rompu.

Pour eux, ce projet poursuit la baisse des moyens attribués à la Sécurité Sociale. Il est à noter que quatre départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, pourtant situés à droite de l'échiquier politique, et la Métropole de Lyon ont émis un avis défavorable ou réservé estimant qu'ils ne peuvent valider un projet qui n'est que le maintien de l'existant. Ils demandent un investissement massif en faveur du système de santé en grand péril et qu'on mette un service, une ambition et les moyens nécessaires.

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, le plan régional de santé est jugé par les professionnels hors sol par rapport à la situation sanitaire. Une démocratie sanitaire dévoyée sans pouvoir délibératif, la priorité à la médecine libérale qui ignore les centres de santé, l'abandon de l'hôpital pourtant pivot de l'amélioration de la situation sanitaire, l'absence de moyens, les rares créations étant des redéploiements, des transferts de crédits, la promotion à tout prix d'un virage ambulatoire forcé alors que 87 % du territoire est sous-dense en médecins, ce que vous confirmez, et que les propositions sur les besoins en formation, l'encadrement, les installations, la gestion des urgences en ville sont absentes. Le transfert aux familles de la responsabilité de la prise en charge de l'autonomie et la logique d'abandon éloignant les plus âgés des structures hospitalières, un projet de prévention qui renvoie aux seuls comportements à risques, oubliant les facteurs sociaux, professionnels.

Il a aussi donné un avis défavorable sur la base du manque de précision sur le rôle de l'ARS en matière de coordination, planification, régulation du système de santé, d'objectifs clairs avec des moyens financiers et humains associés. L'explication sur les synergies nouvelles et l'innovation organisationnelle par exemple, la coordination entre le médecin hospitalier et le médecin de ville et le maintien des synergies existantes à renforcer avec la Région.

Tout cela pour dire qu'on va demander de plus en plus aux municipalités et elles vont le faire parce qu'elles sont humaines, notamment en finançant par moments même si on nous alloue des subventions, des budgets et des crédits. Mais au final, l'ARS est en train de détruire sur tout le territoire. A côté d'une aide accordée de 70 000 €, on déstructure l'offre de soin au niveau national. On veut développer l'ambulatoire dans des hôpitaux, c'est sûr que quand on est bien inséré socialement, qu'on a une famille à côté qui peut nous amener le matin et venir nous chercher le soir, c'est possible, mais quand on est en situation de précarité, l'ambulatoire, c'est compliqué. Du coup, il y a une phase de prise en charge dans les municipalités qui sera compliquée.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de conclure et de donner deux précisions. Ce que vous avez lu là, c'est un vœu de la Gauche et des Ecologistes au sein du Conseil Régional parce que la Région finance le volet santé. Comme je vous l'ai expliqué, on crée la SAS pour obtenir 200 000 € de subvention de la part de la Région. Par ailleurs, nos relations avec l'ARS sont plutôt bonnes, elle nous accompagne dans notre projet plus fortement qu'ailleurs parce qu'on a un projet innovant pour notre territoire. Je tiens à le dire aussi.

Quand bien même par ailleurs je peux partager un point de vue, c'est insuffisant sur les questions de santé. La problématique est plutôt au niveau de la Région dans la mesure où elle ne finance pas suffisamment ce volet, ou en tout cas de façon très arbitraire.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ACCORDER la garantie financière de la commune de Givors à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 800 000 euros (deux millions huit cent mille euros) souscrit par la SAS Pôle et Tiers Lieu de Santé, ci après l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 400 000 euros (un million quatre cent mille euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt ;
- Ce Prêt constitué de 1 Ligne du Prêt est destiné à financer l'acquisition d'un immeuble réhabilité par la SAGIM en vue de constituer un pôle de santé situé Quai des Martyrs du 8 février 1962 à Givors (69700). Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :
- **Ligne du Prêt 1**

<ul style="list-style-type: none"> • • Ligne du Prêt : • Montant : 	<ul style="list-style-type: none"> • • PRUAM • 2.800.000 euros
<ul style="list-style-type: none"> • • Durée totale : • - Durée de la phase de préfinancement : • • - Durée de la phase d'amortissement : • 	<ul style="list-style-type: none"> • • • 12 mois • • 30 ans • •
<ul style="list-style-type: none"> • • • Périodicité des échéances : • 	<ul style="list-style-type: none"> • • • Trimestrielle •
<ul style="list-style-type: none"> • Index : 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret A
<ul style="list-style-type: none"> • • Taux d'intérêt actuariel annuel : 	<ul style="list-style-type: none"> •

<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % • • <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i> •
<ul style="list-style-type: none"> • Profil d'amortissement : • 	<ul style="list-style-type: none"> • • Echéance et intérêts prioritaires : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance</i> •
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de révision : • 	<ul style="list-style-type: none"> • • « Double révisabilité limitée » (DL) • • De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation de l'index Inflation) • <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index Inflation sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> • •
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de progressivité de l'échéance : • 	<ul style="list-style-type: none"> • • 0 % •

- de S'engager à apporter sa garantie aux conditions suivantes :
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.
- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget 2023 de la commune.

N°8

COORDONNATEUR CONTRAT LOCAL DE SANTE/CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 2021-2023

Mme Florence MERIDJI.- Le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la ville de Givors pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions plus près des populations.

Depuis la convention du 19 octobre 2021, l'ARS cofinance pour trois ans le poste de coordonnateur du CLS, Contrat Local de Santé, et son axe santé mentale à travers le Conseil Local en Santé Mentale. Le coordonnateur a pour mission première de mettre en œuvre le contenu des axes du contrat local de santé en mobilisant les partenaires signataires et les acteurs du territoire concernés par les thématiques liées à la prévention, la promotion et l'éducation à la santé. Ce co-financement arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La crise sanitaire ayant freiné voire empêché le développement de certains projets, le Comité de pilotage du contrat local de santé qui a eu lieu le 14 décembre 2022 a acté la prorogation de cette convention du 19 octobre 2021.

Il est proposé de prolonger cette convention finançant le poste de coordonnateur du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale à travers un avenant qui liera la commune de Givors et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 décembre 2025.

A travers cet avenant à la convention, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accorde à la ville de Givors une subvention non-pérenne d'un montant de 60 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de participation financière avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du fonds d'intervention régional permettant le co-financement du poste de coordonnateur du CLS et du CLSM, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de participation financière et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sa participation financière de 60 000 €, soit 30 000 € pour l'année 2024 et 30 000 € pour l'année 2025.

M. Hocine HAOUES.- Nous voterons pour avoir cette subvention de 60 000 € pour un coordonnateur sur le bassin de Givors, c'est important de coordonner parce qu'il y a moult intervenants sur la santé et il faut que quelqu'un *drive* le sujet.

D'un côté, on fait et c'est bien, d'un autre côté je fais le parallèle par rapport à la santé mentale, on ferme des lits en psychiatrie. Il faut voir ce qu'il se passe sur le terrain, il y a des gens qui finissent en prison, mais en réalité ce sont des malades sauf qu'il n'y a plus de places, on a tellement fermé de lits que le patient qui va mieux, il est mis dehors. Il y a même un gamin qui était schizophrène qui s'en est pris à sa mère violemment, il a été livré à lui-même.

D'un côté, l'ARS fait des choses, sauf que de l'autre côté la même ARS décide sur la région de Lyon de fermer de nombreux lits de psychiatrie et je prends juste ce domaine en exemple. Du coup, même si vous essayez de coordonner, quand une maman vient vous voir à l'hôpital parce que son enfant a des phases de schizophrénie, il n'y a pas de place pour lui et on ne garde que les plus dangereux sauf que celui-ci deviendra peut-être dangereux demain. Cela nous désole.

M. LE MAIRE.- Bien évidemment, nous partageons votre constat, mais d'un autre côté, au quotidien avec les élus, avec l'administration municipale, on essaye de se battre pour essayer d'attraper le maximum de financements pour notre territoire et cela en fait partie dans la relation que nous avons avec l'ARS. On peut dire que c'est bien ou pas bien, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est comment on traite au maximum nos concitoyens et qu'on apporte des réponses et des solutions. Celle-ci en est une.

Et dans le cadre de notre bonne relation, l'ARS a prorogé de deux ans, ce sont donc deux ans de financements supplémentaires pour le financement d'un coordonnateur. Peut-être que dans deux ans on se battra pour obtenir des financements. Et le but avec ce coordonnateur est de monter des ateliers permettant d'intégrer ces familles ou ces personnes qui ont des difficultés afin de mieux traiter notamment les maladies mentales dans leur globalité et Dieu sait qu'à Givors, il y a de quoi faire.

Cela a aussi son importance qu'on puisse obtenir de la part de nos partenaires des financements importants.

M. Abdel YOUSFI.- En parallèle, l'ARS met en difficulté les hôpitaux et on peut le voir avec l'hôpital de Montgelas.

M. LE MAIRE.- On peut vous suivre sur certains points, mais pas sur tous, on ne peut pas être très généraliste d'un certain point de vue. Après, on ne va pas faire le débat de l'hôpital ici, ce n'est pas le sujet de la délibération. Si vous voulez, on pourra faire un débat sur l'hôpital, une nouvelle direction va s'installer ; et nous sommes amenés à rencontrer l'ARS qui chapeaute les hôpitaux et notamment l'hôpital de Montgelas et il s'agit aussi d'inscrire l'hôpital de Montgelas dans le cadre de la CPTS en lien avec les médecins de ville et la façon dont on les accompagne.

Après il y a des nouvelles approches médicales comme l'a expliqué Madame ALLALI. On sait qu'il y a des fermetures de lits et il y a notamment la question des urgences, comme la question de la nuit profonde, de minuit à 5 heures. Si la nuit profonde il n'y a personne, pourquoi ouvrir ? Il y avait une vraie difficulté, on ne trouvait pas de médecins et on prenait des médecins intérimaires qui coûtaient excessivement cher à l'hôpital. Il y a donc eu une fermeture et ils essayent de trouver des médecins pour rouvrir. La difficulté que nous avons à trouver des médecins de ville, l'hôpital a la même pour trouver des médecins en son sein, en plus de cela avec des salaires moindres.

Tout cela est beaucoup plus complexe que ça n'y paraît, on pourrait se dire que les hôpitaux, ce n'est que de la faute à, mais c'est un ensemble. On a pris une direction il y a quelques années que nous n'aurions pas dû prendre sur le volet de la santé, mais c'est une responsabilité collective qui se joue dans les urnes à chaque période d'élections pour des choix de société.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de participation financière avec l'ARS AURA dans le cadre de son fonds d'intervention régional permettant le cofinancement du poste de coordonnateur du CLS et du CLSM ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de participation financière, ci-annexé, et tout document afférent ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de l'ARS AURA sa participation financière de 60 000 € pour le poste de coordonnateur du CLS et du CLSM (30 000 € pour l'année 2024 et 30 000 € pour l'année 2025).

N°9

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024

M. Azdine MERMOURI.- Nous sommes engagés à accueillir les enfants dans les meilleures conditions dans nos écoles, en particulier à l'école Henri Wallon. A ce titre, des travaux ont été faits en 2022-2023, un bâtiment a été réhabilité pour avoir trois classes et un dortoir supplémentaires.

Là, il convient d'enclencher la phase 2 consistant principalement à agrandir l'école pour avoir une seconde salle de motricité, trois classes supplémentaires et un restaurant scolaire. Ces travaux vont démarrer en 2024 et vont durer un an pour une livraison et une ouverture en septembre 2025.

Le projet de la phase 1 a coûté 1 M€, il sera délivré en avril 2024. La seconde phase dont la délibération fait l'objet devrait avoisiner un montant de 2,5 M€. Nous sommes amenés à demander des subventions, en l'occurrence une subvention DSIL que nous espérons à hauteur de 500 000 € pour ce projet et d'autres subventions seront sollicitées dont entre autres la DPV et une participation de la Métropole.

Je vous demande d'approuver l'opération d'extension de cette école et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser tous les documents afférents à cette demande.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'opération de réhabilitation et extension de l'école maternelle Henri Wallon 2^e tranche et le budget correspondant ;
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter toutes les subventions, notamment la dotation de soutien à l'investissement local 2024 pour cette opération et à signer tous documents y afférents.

N°10

ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 43 RUE FLEURY NEUVESEL

Mme Nabiha LAOUADI.- Le Comité d'Entreprise Famer s'est rapproché de la ville de Givors par le biais de son gérant Monsieur COLIN, pour nous proposer de nous céder la parcelle cadastrée AM 54 d'une superficie de 994 m² au 43 rue Fleury Neuvesel, à l'euro symbolique. Nous avons accepté.

La ville acquiert cette parcelle en réglant les frais notariaux, ainsi que le reliquat de la taxe foncière 2022 et 2023 et les frais de diagnostic immobilier.

Je propose au conseil municipal d'approuver cette acquisition pour le prix estimé de 1 500 €, montant à la charge de la commune.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le principe d'acquisition auprès du Comité d'Entreprise Famer de la parcelle cadastrée AM 54 d'une superficie de 994 m², sise 43 rue Fleury Neuvesel, identifiée sur le plan joint en annexe ;
- DE PRÉCISER que cette cession interviendra au prix de 1 500 € avec prise en charge par la commune en supplément des frais d'acte notarié ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces et documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

N°11

PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DE RESERVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Nabiha LAOUADI.- Comme vous le savez, il y a eu beaucoup d'évolutions au niveau du logement social et en particulier cette année une loi oblige tous les réservataires de logements sociaux à passer en gestion en flux.

La commune de Givors dispose de 3 500 logements locatifs sociaux qui appartiennent à des organismes HLM comme Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat, 3F, Alpes Isère Habitat et la SEMCODA. La ville est réservataire de 100 logements, cela représente un pourcentage infime par rapport au nombre de logements qu'il y a sur la commune.

La réservation se fait au moment où le bailleur a un projet de construction, il demande à plusieurs réservataires que sont l'Etat, la Métropole, les bailleurs sociaux et les villes de cofinancer la construction. Sur la commune de Givors, je vous ai dit tout à l'heure qu'on avait uniquement 100 logements, nous avons des réservations uniquement avec Lyon Métropole Habitat, 3F et Alpes Isère Habitat.

Jusqu'à présent, lorsqu'un logement se libérait, il était de fait demandé aux réservataires de positionner des candidats. Aujourd'hui, avec le passage en gestion en flux, c'est le bailleur qui va définir les critères selon lesquels il souhaite attribuer le logement en fonction de la mixité sociale, des difficultés qu'il peut rencontrer au niveau du quartier, cela lui permettra d'avoir une politique de peuplements plus équilibrée et de créer une mixité sociale.

La ville de Givors étant réservataire, nous devons signer avec chaque bailleur une convention relative à la gestion en flux qui permettra le relogement des publics cibles, tout en préservant la mixité sociale et l'équilibre des territoires.

Les vœux de la commune sont les suivants : nous souhaitons que les bailleurs travaillent spécifiquement sur les situations des familles en fragilité financière, en les accompagnant à accéder à un logement plus adapté à leurs ressources afin d'éviter des situations de surendettement ou de grande fragilité et préserver et éviter tous les risques d'expulsion.

Nous avons aussi demandé aux bailleurs de déployer tous les dispositifs d'aide financière et d'accompagner tous les locataires. Une attention particulière devra être portée pour créer de la mixité dans les quartiers, surtout en QPV, en positionnant des ménages relevant des quartiles 3 et 4, plutôt des publics qui sont dans une dynamique d'emploi. Nous avons également désigné les publics qui devront être positionnés par les bailleurs sur les réservations mairie, à savoir les ménages en situation de sur-occupation de leur logement, ménages en situation de sous-occupation, ménages

avec une ancienneté de demande de logement supérieure à deux ans sans aucune proposition de logement, les ménages résidant dans la commune et souhaitant poursuivre leur parcours résidentiel, les ménages dont le logement devient inadapté suite à une perte d'autonomie ou à une situation de handicap, et enfin les victimes de violences intra- familiales.

Enfin, nous mettons en place des groupes de travail en lien avec les bailleurs afin de suivre le déploiement de la gestion en flux.

Je voulais faire un aparté, je tiens à remercier l'ensemble des bailleurs avec qui nous avons vraiment engagé un travail collaboratif et partenarial qui nous permet de travailler sur le logement social dans la commune. Nous avons pu obtenir des fonds sur le quartier ANRU, nous avons aussi obtenu ou allons obtenir des fonds au niveau de la rénovation de la cité Ambroise Croisat, du quai Levy et d'autres résidences pour lesquelles nous sommes en lien avec les bailleurs et nous travaillons au quotidien pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des Givordins.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. Abdel YOUSFI.- Le passage en flux des réservations est une mesure technique complexe dans sa mise en œuvre, mais le résultat est simple : les réservations des communes représentent une part minimale des attributions, autrement dit les communes sont exclues de la mise en œuvre des politiques d'attribution.

Il y a de nombreux enjeux dont la mixité sociale dont tout le monde parle, mais que personne ne voit. Mais faut-il faire rentrer les pauvres dans les quartiers riches ou des riches dans les quartiers pauvres ? Ce sont les riches qui refusent dans les deux cas.

Le public prioritaire est un objectif contradictoire avec la mixité, car plus on répond aux demandes prioritaires moins on répond aux autres. Un exemple, la prise en compte du vieillissement, la très faible rotation qui creuse l'écart entre la demande et l'offre, dans un contexte de quasi-arrêt de la construction. Les problèmes d'incivilités, de trafic, de sous-location, d'occupation illicite qui pourrissent la vie de certains quartiers et pénalisent toute politique d'attribution. La gestion en flux des réservations ne changera rien à tout cela, en revanche elle révèle que les communes sont écartées des politiques d'attribution alors qu'elles sont souvent le premier recours des demandeurs. La loi ne permet pas de faire autre chose que de voter ces conventions, si la ville ne le fait pas alors ces mêmes réservations seront gérées directement par le préfet. Le sujet reste entier.

Une fois ces conventions signées, comment reconnaître le rôle de proximité des communes dans la gestion de la demande de logement, comment travailler localement à la mise en œuvre des politiques d'attribution, ce qui interroge plus globalement ces politiques d'attribution définies au niveau métropolitain.

M. LE MAIRE.- On se met en conformité avec la loi, après la question de la politique du logement gouvernementale, c'est un autre sujet et ce n'est pas ici qu'il est réglé.

Avec nos partenaires, bailleurs sociaux ou opérateurs privés, nous tâchons de faire en sorte de mettre des gens dans un logement qu'ils peuvent payer pour ne pas qu'ils soient en situation d'impayé. Vous n'imaginez pas la question de l'impayé aujourd'hui sur le territoire de la commune, je reçois toutes les semaines des courriers des bailleurs sociaux me disant que X citoyens sont en situation d'impayé avec un risque d'expulsion. Comment faire en sorte de sortir du mal logement et du mal-être dans les logements dans nos territoires ? Nous avons besoin d'être accompagnés par nos partenaires, mais surtout la question de l'Etat se pose. Il y a une absence d'aide de l'Etat aux bailleurs sociaux, d'où ce stop & go, voire plutôt stop que go des bailleurs sociaux qui est une véritable difficulté à financer l'entretien du logement social.

Des Givordins demandent l'accès à certains logements, mais leurs revenus ne leur permettent pas d'y accéder. Le coût de la construction est tel que les logements coûtent chers. D'où ce travail qui est très à la marge, je partage, cela va concerner 5 à 10 logements par an par rapport à la rotation, mais on vient mettre des critères de priorité. C'est peut-être un début, ensuite la cotation devrait

arriver et devrait être plus juste et plus équitable pour qu'il n'y ait pas de sentiment d'injustice de la part des personnes qui demandent du logement social.

Cela participe à un ensemble. Aujourd'hui, la politique Métropolitaine sur la question du logement est plutôt un rééquilibrage, des villes voisines ne correspondent pas au taux SRU. Vous avez vu récemment dans la presse que la Préfète se saisit de cette question pour imposer des logements sociaux sur certaines communes ; il faut rééquilibrer. Nous avons plus de 40 % de logements sociaux sur notre commune, ce qui est important. Nous aussi, il nous faut rééquilibrer mais à l'inverse pour avoir des gens qui puissent être en capacité de payer l'impôt, que ça ne repose pas uniquement sur les mêmes. Ce qui renvoie à la question de la fiscalité, aujourd'hui seuls les propriétaires payent la taxe foncière sur laquelle on agit ici dans ce conseil municipal, il n'y a plus de taxe d'habitation. Et les bailleurs sociaux qui sont censés payer une taxe foncière sont exonérés en partie du fait de l'exonération TFBP en QPV, c'est dire le manque à gagner pour la commune. La question est éminemment plus complexe qu'elle n'y paraît. Et avec les services de la Métropole et notamment son vice-président Renaud PAYRE, et Béatrice VESSILLER, on pousse à faire en sorte qu'il y ait du logement social partout dans la Métropole dans les endroits où il y en a très peu pour rééquilibrer au sein du territoire de la Métropole.

M. Hocine HAOUES.- Je n'ai rien contre le logement social au contraire, il faut que tout le monde puisse se loger, du riche au pauvre. Sauf que jusqu'à présent, il y avait une amende, mais des villes préféreraient payer l'amende plutôt que d'avoir du logement social. Du coup, rien ne nous dit que ces comportements ne vont pas perdurer si on n'a plus la main.

M. LE MAIRE.- On garde la main, on met des priorités. Mais on a la main sur pas grand-chose, depuis très longtemps. On fait croire qu'on a la main mais on a la main sur pas grand-chose, entre 5 et 10 logements par an qui se libèrent et ce, depuis des années. On a fait croire à tout le monde qu'on avait la main sur tout, mais ce n'est pas vrai, on a la main sur un tout petit volant.

L'idée est de ramener de la mixité sociale, notamment en priorisant avec des objectifs de quartiles 3 et 4, à savoir des gens qui ont un peu plus de revenus dans le logement social. Cela fait partie notamment sur le quartier des Vernes du projet de renouvellement urbain que nous portons avec les services de l'Etat, et avec de la construction nouvelle. Cela va participer à faire arriver un nouveau public avec un peu plus de moyens. Je ne vais pas citer tous les publics prioritaires que nous souhaitons, mais le but est que ces critères de priorités soient respectés.

Mme Nabiha LAOUADI.- La ville, par le biais de cette convention, donne les orientations à la Préfecture et à la Métropole. Nous engageons tous les jours un travail partenarial, avec Madame DEMIRAL on est sur le terrain avec les bailleurs, avec Monsieur RAHMOUNI on les suit de très près. Même si on n'a pas des conventions avec Alliade Habitat, un changement s'est amorcé à la ville de Givors et les bailleurs ont compris les enjeux que nous portons politiquement vis-à-vis du logement social.

Nous avons un taux de loi SRU important sur la ville et notre objectif est plutôt d'accompagner nos habitants sur de la rénovation énergétique et que nos locataires givordins puissent accéder à un logement digne de ce nom, chauffé et isolé correctement et puissent également accéder à un parcours résidentiel de qualité.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les conventions de passage à la gestion des flux des réservations à signer entre la commune de Givors et chaque bailleur concerné ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°12

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS

M. LE MAIRE.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association des centres sociaux de Givors au titre de l'année 2023.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 100 000 € à l'association des centres sociaux de Givors pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération avec l'association des centres sociaux de Givors ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget.

N°13

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2023

M. Gregory D'ANGELO.- C'est une délibération que l'on retrouve chaque fin d'année, l'objectif étant de renouveler la convention annuelle qui lie la Métropole de Lyon avec la ville de Givors afin de valider et voter le montant alloué au FAJ, fonds d'aide aux jeunes, piloté et géré par la Mission Locale.

C'est un fonds d'aide d'urgence, des aides financières sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans en extrême précarité sociale et financière. Pour l'année 2023, comme pour 2022, le montant alloué était de 9 000 € dont 4 500 € financés par la Métropole et 4 500 € financés par la ville de Givors, mais contrairement à l'année 2022 où il restait du budget, pour l'année 2023, avec la précarité qui s'accroît, le fonds a été épuisé, raison pour laquelle nous votons un montant de 2 000 € supplémentaires.

Nous vous demandons de voter pour cette année 2023, 11 000 € au global, donc 9 000 € de la Métropole et de la ville de Givors, plus 2 000 € que la ville de Givors va apporter.

Concrètement, pour l'année 2022, 66 aides ont été attribuées aux jeunes, essentiellement des aides alimentaires ou aux transports.

M. LE MAIRE.- Monsieur RAHMOUNI doit quitter la salle dans la mesure où il est président de la Mission Locale qui gère ce fonds, il ne doit pas participer au vote.

Départ de monsieur Azdine Mermouri

Présents : 29 - Procurations : 4 - Absents : 2

Je vous propose de passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour**

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention ci-jointe avec la Métropole de Lyon pour l'instruction et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes 2023 ;
- D'INSCRIRE en recettes sur le budget principal de la commune la contribution de la Métropole de Lyon au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2023 ;
- DE VERSER à la Mission Locale Rhône Sud une subvention de 11 000 € ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

Retour de monsieur Azdine Mermouri

Présents : 30 - Procurations : 4 - Absent : 1

M. LE MAIRE.- Monsieur YOUSFI ?

M. Abdel YOUSFI.- Monsieur le Maire, vous avez été trop vite, je voudrais revenir sur la délibération précédente.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

M. Abdel YOUSFI.- Je tiens à préciser que c'est un message d'une absente qui s'excuse de ne pas être présente, Yamina KAHOUL, qui me demande de le préciser avant l'intervention.

« Monsieur le Maire, chers collègues, en raison de contraintes professionnelles me retenant hors de Givors, je ne peux malheureusement être présente à ce conseil municipal et je le regrette. Je souhaite néanmoins réagir à cette délibération dont la rédaction jette la suspicion sur l'ancienne équipe dirigeante des centres sociaux de Givors. Je le fais au nom de l'ensemble du bureau démissionnaire ainsi qu'à titre personnel, ancienne Présidente de l'association, également en guise d'explication de vote.

Quelques rappels sont nécessaires. Après le départ de la directrice et dans l'attente de son remplacement, les partenaires institutionnels dont la mairie de Givors ont acté la mise en place d'une direction provisoire assurée par la fédération des centres sociaux. Comme ils avaient d'ailleurs acté toutes les décisions du bureau de l'association antérieure à sa démission. Cette direction provisoire s'est retrouvée dans l'obligation de jeter l'éponge suite à une action de déstabilisation menée à l'encontre des dirigeants de l'association. Monsieur le Maire, quand un bureau et sa présidente font l'objet d'une pétition à charge organisée dans le quartier des Vernes, quand des membres reçoivent des convocations en recommandé à une pseudo assemblée générale extraordinaire signée au nom du bureau lui-même par un pseudo collectif d'usagers et quand dans le même temps les dirigeants de l'association ne reçoivent, et pour cause, aucun soutien manifeste du maire de Givors très informé de cette opération, eh bien, Monsieur le Maire, ce même bureau n'a d'autre choix que de démissionner.

Des membres de votre équipe actuelle ont participé à cette AG illégale. Par la suite, l'éphémère nouvelle équipe mise en place devait faire usage de faux documents et de l'argent de l'association pour régler des frais d'avocat entre autres.

La démission du bureau est consécutive et non antérieure à l'action de déstabilisation menée à l'encontre des dirigeants de l'association et de sa présidente. Vous étiez, Monsieur le Maire, informé *a minima* de cette opération dont je tiens tous les éléments à votre disposition, s'il en était besoin.

Car, on l'aura compris, il s'agissait de prendre le contrôle par tous moyens d'une association emblématique de Givors. Cette tentative a été réalisée dans l'illégalité et a, pour cette raison, lamentablement échoué. Un administrateur provisoire a dû être nommé par la justice et vous avez dû vous-même porter plainte.

Afin de ne pas nuire aux intérêts des usagers des centres sociaux, je ne voterai pas cette délibération, je m'abstiendrai pour toutes ces raisons et afin de marquer mon refus sur les termes de ce rapport dont certains constituent une mise en cause voire une attaque en règle à l'encontre des citoyens bénévoles, engagés de longue date dans la vie de notre cité au service de leurs usagers et concitoyens. »

Je vous en remettrai un exemplaire.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez, pas de souci.

Mme Solange FORNENGO.- Je voudrais surtout, Monsieur le Maire, interpellier le conseil municipal sur la légalité de cette intervention. J'ai l'impression que Madame Yamina KAHOUL, que j'espère nous verrons bientôt siéger à ce conseil, intervient surtout par le biais de Monsieur YOUSFI dans son rôle de présidente d'association qu'elle était. Or là, nous sommes en conseil municipal et on devrait l'entendre dans son rôle de conseillère municipale et non pas dans celui de présidente d'association qu'elle a été. Il me semble qu'il y a une confusion des rôles.

M. LE MAIRE.- Je pense que son propos est déplacé pour ne pas dire qu'il pose de graves accusations dans ce conseil. J'invite Madame KAHOUL, au titre de l'article 40, à aller porter plainte si elle estime qu'il s'est passé des choses très graves.

Au nom du conseil municipal et en tant que maire, j'ai fait ma part de travail. Je vais rappeler comment les choses se sont passées. Il y a eu une démission collective, j'ai dû saisir le tribunal pour faire nommer un administrateur, qui a été nommé. Nous avons financé avec la majorité municipale pendant la période Covid, malgré l'absence d'activité, le centre social et Madame KAHOUL vient remettre en cause et en question tout ce qui s'est passé. Je connais le film, nous avons agi et je salue le travail qui est fait par le chargé de mission et par l'administrateur, mais aussi par nos partenaires que sont la CAF et l'Etat qui interviennent parce que nous sommes trois financeurs : ville, CAF et Etat.

A partir de là, ils ont remis progressivement l'activité du centre social en route, il va y avoir un appel à candidature pour que la partie élective avec les habitants puisse se faire début 2024 au niveau du centre social et j'espère que les choses rentreront dans l'ordre.

Tout ce qui est dit là, ce sont pour moi des supputations, les seuls actes avérés que je peux observer, c'est qu'il y a eu une démission collective, une tentative de *putsch* au sein du centre social, c'est un fait. Le reste, ce ne sont que des supputations d'une conseillère municipale qui est censée être parmi nous, cela fait deux fois qu'elle n'est pas là. Je regrette même son absence quand bien même j'étais en lien avec Madame KAHOUL par ailleurs notamment concernant l'accompagnement et le suivi du centre social.

Je veux juste lui rappeler qu'elle est conseillère municipale, elle n'est plus présidente d'un centre social. On essaye de le remettre sur les rails, de faire en sorte qu'il réponde à des besoins de nos populations qui en ont grandement besoin et que les choses puissent se faire le plus normalement du monde. C'est tout le mal que je souhaite au centre social.

La subvention pour 2023 est de 100 000 € et on verra pour l'année 2024 ce qu'il en sera.

Aucun élu n'a participé à une quelconque assemblée générale. Nous ne nous immisçons pas dans la vie d'une association, aucun élu de la majorité n'a participé à une AG, ce qui n'était pas le cas par le passé. Je tiens à la liberté de la vie associative à Givors comme ailleurs, mais surtout à Givors. J'ai trop souvent vu des mélanges de genre que j'ai condamnés ici même dans ce conseil municipal entre adjointe et présidente d'association. Je le regrette profondément. On ne peut être président

d'association et conseiller municipal que si c'est dans le cadre d'un exercice de droit, notamment pour la Mission Locale un élu préside cette instance, mais pour le reste des associations je me refuse à ce que ce que soient des élus de la majorité municipale. C'est un point d'honneur auquel je tiens. Je tenais à le dire. Et vous ferez ce retour à Madame KAOUL, mais j'espère aussi lui dire de vive voix quand on la verra au prochain conseil municipal.

N°14

RELATIONS INTERNATIONALES – BOURSE

M. Azdine MERMOURI.- Cette délibération revient régulièrement. Nous souhaitons apporter notre soutien aux projets des différents établissements du second degré : collèges et lycées de la commune, projets autour des déplacements à l'étranger principalement.

La ville souhaite accompagner chaque Givordin qui ferait l'objet d'un déplacement dans le cadre scolaire et à ce titre, elle souhaite apporter une contribution à hauteur de 30,50 € par élève pour effectuer ces voyages.

Sur la commune, cette année, cela représente 155 enfants pour un montant total de 4 727,50 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération pour procéder au règlement de ces familles.

Dans l'exercice budgétaire, ce montant de 30,50 € sera peut-être revu à la hausse.

M. LE MAIRE.- Si nous trouvons des marges de manœuvre.

M. Azdine MERMOURI.- J'ai bon espoir que nous y arrivions.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER la somme de 30,50 euros au titre de la bourse municipale aux élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2022/2023 ;
- DE DIRE que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits au budget principal 2023 de la commune.

N°15

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. Robert JOUVE.- Dans le cadre du budget, il est nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements. Un premier ajustement pour un montant de 12 000 € pour une créance douteuse de plus de deux ans, qui nous est demandé par le service de gestion comptable de Givors et une reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 116 000 €.

Pour information, ces 116 000 € proviennent d'une reprise correspondant à des amendes dressées à l'encontre d'une société pour la pose d'affichage sauvage. L'identité du redevable inscrite sur le titre émis étant erronée, ce titre doit être annulé. Nous avons inscrit une provision au budget et nous allons la reprendre.

Des crédits de 30 000 € sont également à prévoir pour l'exécution de travaux effectués d'office. En effet, une procédure pour insalubrité d'un logement privé a été lancée et il est fort probable qu'un

arrêté préfectoral soit pris avant la fin de l'année, prescrivant des mesures pour débarrasser ledit logement. En cas de défaillance du propriétaire, il appartiendra à la commune de se substituer et d'exécuter les travaux d'office. Les frais engagés par la commune seront ensuite recouverts auprès du propriétaire défaillant.

Enfin, en date du 28 septembre 2023 la somme de 15 000 € avait été ajoutée au chapitre 204 de la convention de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la crèche Les Petits puceaux, or concernant la réception de l'appel de fonds, il s'avère que la somme due est supérieure aux crédits prévus. Par conséquent, il convient d'ajouter 3 000 € au chapitre 204.

Je vous demande d'approuver la présente décision modificative.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la présente décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la commune telle qu'elle est détaillée ci-après, équilibrée en dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement :
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

• Chapitre Compte Fonction /désignation	• Dépenses		• Recettes	
	• Diminution de crédits	• Augmentatio n de crédits	• Diminution de crédits	• Augmentatio n de crédits
• 68/ 6817 / 01 • Dotations aux dépréciations des actifs circulants		• 12 000,00 €		
• 011/ 60628 / 01 • Autres fournitures non stockées	• 12 000,00 €			
• 67/ 673 /01 • Titres annulés (sur exercices antérieurs		• 116 000,00 €		
• 78/ 7815 / 01 • Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant				• 116 000,00 €
• Total	• 12 000,00 €	• 128 000,00 €	• 0 €	• 116 000,00 €

•	• 116 000,00 €	• 116 000,00 €		
• SECTION D'INVESTISSEMENT				
• Chapitre / Compte / Fonction / désignation	• Dépenses		• Recettes	
	• Diminution de crédits	• Augmentation de crédits	• Diminution de crédits	• Augmentation de crédits
• 21 / 21838 / 020 • Autre matériel informatique	• 3 000,00 €	•	•	•
• 204/ 20422 / 4221 • Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	•	• 3 000,00 €	•	•
• 45/ 45411 / 01 • Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	•	• 30 000,00 €	•	•
• 45 / 45412 / 01 • Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	•	•	•	• 30 000,00 €
• Total	• 3 000,00 €	• 33 000,00 €	•	• 30 000,00 €
•	• 30 000,00 €	•	• 30 000,00 €	•

N°16

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

M. Robert JOUVE.- Il s'agit d'une délibération pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2024.

Le budget 2024 n'étant pas encore voté, cette délibération permet, en attendant le vote du budget 2024, l'ouverture anticipée de crédits pour que les services de la ville puissent engager des dépenses dès que cette délibération sera exécutoire et permettre à la commune de respecter ses obligations en matière de délai de paiement.

Les crédits d'investissement hors AP/CP ouverts au budget 2023 s'élèvent à 5 744 147 € et Monsieur le Maire pourrait engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif au maximum à hauteur du quart des crédits ouverts, soit 1 436 036 €.

Afin de permettre la poursuite des projets d'investissement il est proposé la répartition que vous avez dans le tableau joint à la délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE CONSTATER ET DE DIRE que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 436 036,89 € ;
- D'AUTORISER le représentant de la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 1 436 036,89 € suivant la répartition précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2024 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 ;
- D'AUTORISER le représentant de la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux AP/CP telles que précisées ci-dessus dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent et ceci avant le vote du budget primitif 2024 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2024.

N°17

DISPOSITIF METROPOLITAIN DE SOUTIEN FINANCIER DEDIE A L'INGENIERIE DES CONVENTIONS LOCALES D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE (CLA)

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit d'un dispositif de soutien financier proposé par la Métropole de Lyon pour la ville de Givors. Au 31 décembre 2023, l'ancienne génération des contrats de ville métropolitains et de la convention locale d'application givordine vont arriver à échéance et nous avons comme objectif et pour obligation légale de faire voter un futur contrat local d'application et un contrat de ville métropolitain d'ici le 31 mars 2024. C'est un document-cadre réglementaire assez lourd et assez imposant, mais ambitieux dans ce que l'on souhaite y inscrire pour améliorer la vie des habitants dans les quartiers de Givors. De ce fait, cela nécessite un gros travail d'accompagnement d'ingénierie au niveau des équipes et notamment des services municipaux de la ville de Givors. L'idée de ce dispositif est de mettre des moyens financiers supplémentaires pour nous reposer sur un certain nombre de partenaires ou éventuellement de cabinets qui pourraient accompagner la ville de Givors dans le cadre de la rédaction de notre future convention locale d'application.

Je vous demande, chers Collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention financière ci-jointe à conclure avec la Métropole de Lyon ;

- D'AUTORISER monsieur le maire de Givors ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document relatif à ce sujet ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière pour les frais engagés pour ce sujet et sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Givors ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 de la commune.

N°18

MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHES FORAINS

M. Alipio VITORIO.- Avec l'évolution des réglementations (renforcement de l'obligation du tri et notamment du tri à la source des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2024), la Métropole de Lyon souhaite faire évoluer la gestion des déchets des marchés forains en associant pleinement les communes et les forains. Nous avons pour cela signé une convention et validé un scénario via la délibération n°21 du 31 mars 2023.

Pour rappel, dans ce scénario la commune assure la mise en place du tri des déchets sur les marchés selon 3 flux : biodéchet, carton, autre déchet. La commune s'appuie sur la Métropole pour réaliser la prestation de collecte et traitement. La commune reste responsable.

La signature de la convention et l'obligation de trier les déchets sur les marchés entraînent la nécessité de modifier le règlement des marchés forains notamment l'article 51 relatif aux dispositions sanitaires et l'article 52 relatif à la tenue des stands et propreté.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement modifié des marchés forains et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le faire appliquer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ADOPTER le règlement modifié des marchés forains ci-joint ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à le faire appliquer.

N°19

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF SUR LES MARCHES

M. Alipio VITORIO.- Pour nos marchés forains, la commune a conclu avec la société Lombard et Guérin un contrat de délégation de service public concernant l'exploitation de ses marchés forains en date du 22 mai 2019, notifié le 26 juin 2019. Il convient de modifier le contrat de concession, délégation de service public, susvisé par la conclusion d'un avenant actant la prise en compte des nouvelles stipulations relatives à la gestion des tris des déchets sur le marché forain.

Je vous demande d'approuver les termes de l'avenant n°2 au contrat de concession de délégation ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés forains de la commune de

Givors et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tous documents s'y rapportant.

M. Abdel YOUSFI.- Y aura-il un coût pour les forains ?

M. Alipio VITORIO.- Non il n'y a pas de coût, le seul coût est au titre de la place, mais qui est cadré par ce contrat de délégation qui permet de limiter ce coût. Pour les forains, il y a juste un accompagnement par la collectivité dans le cadre de la gestion et du tri parce que tout le monde parle du tri, mais il n'y a pas beaucoup de personnes qui savent le faire. La collectivité, moi-même et le délégataire allons nous efforcer d'accompagner nos forains dans la gestion du tri pour valoriser ces déchets. Les biodéchets sont déjà valorisés sur le marché des Vernes avec la mise en place d'un lombricomposteur installé depuis 2020, et les déchets cartons seront valorisés par la suite.

Il n'y a pas de coût, il y a juste dans un second temps à chercher à valoriser nos déchets.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 au contrat de concession/délégation ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés forains de la commune de Givors ci-joint ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tous documents s'y rapportant.

N°20

CONSULTATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SITIV ET AU RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BENITE

M. Azdine MERMOURI.- Vous avez tous suivi l'actualité et le fait qu'Oullins et Pierre Bénite fusionnent. Cela a un impact direct sur le SITIV dans la mesure où Pierre Bénite est un acteur du SITIV. Cependant, le statut du syndicat ne prévoit pas ce genre d'événement, à savoir une fusion, il convient donc de faire modifier les statuts du SITIV pour tenir compte de ce type d'événement dans un premier temps.

Dans un second temps, les statuts ont été revus pour les faire évoluer et permettre plus facilement l'entrée de nouvelles communes.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur la sortie prochaine de la future commune Pierre Bénite-Oullins du SITIV. L'impact pour la ville de Givors sur les trois prochaines années est minime sur le plan financier dans la mesure où Pierre Bénite s'engage à conserver sa participation financière, mais au bout de ces trois années, la question sera pleine et entière pour savoir comment seront compensés les 200 000 € de participation de la ville de Pierre Bénite. Rendez-vous dans trois ans pour avoir une idée précise de la façon dont ce sera traité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les statuts modifiés du SITIV tel qu'annexés à la présente délibération ;

- D'APPROUVER le retrait de Pierre-Bénite du SITIV ainsi que les modalités de retrait recouvrant les aspects financiers et patrimoniaux de ce retrait adoptées par le comité syndical du SITIV le 29 septembre 2023 ;
- DE RAPPELER que la commune a déjà transféré la compétence mentionnée à l'article 4-1-1 relatif à « l'Accompagnement global au déploiement, au développement et à la gestion de services et usages numériques » des statuts modifiés du SITIV tel qu'annexés à la présente délibération ;
- D'INVITER monsieur le maire à notifier la présente délibération aux Préfets du Rhône et de la Loire ;
- D'INVITER monsieur le maire à transmettre cette délibération au Président du SITIV.

N°21

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Mme Nabiha LAOUADI.- La Maison de la Justice et du Droit permet d'assurer une présence judiciaire de proximité et de concourir à la prévention de la délinquance. C'est également un lieu d'accueil, de conseil et de résolution à l'amiable des litiges. En contrepartie, la ville met à disposition de la Maison de la Justice des locaux, des agents territoriaux et le matériel informatique.

Je vous propose d'approuver cette convention pour une durée de trois ans.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de renouvellement ci-jointe relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer cette convention et l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

N°22

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LYON ET DU SUD-EST, RELATIVES A LA FOURRIERE DES ANIMAUX EN DIVAGATION, A LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS ET A LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE

Mme Sabine RUTON.- Il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec la SPA de Lyon et du sud-est. Pour information, pour l'année 2022-2023 cela a permis de soigner et de suivre plus de 50 animaux pour un montant de 16 097 €.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour 2024-2025 pour un budget prévisionnel de 16 537,60 €.

Cela concerne également la stérilisation des chats errants. Plus de 200 chats errants ont été stérilisés et relâchés depuis 2021. Les coûts sont pris en charge par la SPA et la commune. Il est proposé de

poursuivre la démarche et de renouveler la convention de partenariat financier avec la SPA. Le budget estimé pour 2024 est de 3 500 €.

La dernière convention concerne la maltraitance animale et est sous forme de formation à destination des forces de l'ordre et des administrations, afin de porter à leur connaissance la réglementation existante, cela n'a aucun coût pour la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conventions suivantes : convention pour la fourrière 2024/2025, partenariat en vue de la stérilisation des chats errants et partenariat dit « maltraitance animale ».

M. Fabrice RIVA.- Je salue cette délibération qui est importante pour la biodiversité, mais je vais reprendre des points.

Convention de fourrière, convention de partenariat pour la stérilisation des chats errants et convention concernant la lutte contre la maltraitance animale : le chat est un félin et il tue par plaisir, il s'amuse à tuer tout ce qui bouge autour de lui. Le fait de les stériliser va faire baisser la surpopulation des chats errants. En effet, un couple de chats peut engendrer en quatre ans 20 000 chats, c'est énorme. Si on ne prend pas une telle mesure, cela va poser un problème, qui fait partie des prérogatives du maire, de salubrité publique puisque le chat est porteur ou vecteur de nombreuses maladies comme le Sida du chat, la leucose féline, la gale et la toxoplasmose qui peut être transmise aux femmes enceintes.

Une critique sur le coût de l'organisation, si on ramène le budget au nombre de chats trappés, on arrive à un coût de 330 €/animal et je trouve qu'une ville avec la grandeur de Givors pourrait être dotée d'une fourrière, l'équipe actuelle pourrait y travailler.

Et concernant la lutte contre la maltraitance, j'étais intervenu, Monsieur le Maire était outré de mes propos dans le sens où j'avais appris que lorsqu'on trappait des chats, on les stérilisait, c'est très bien, seulement pour se rappeler quand on les avait trappés, on leur faisait une petite entaille dans l'oreille. Certains habitants ont retrouvé leur chat avec une entaille dans l'oreille et c'est de la maltraitance animale. Les associations me sont *rentrées* dedans, je soutiens que c'est une excellente mesure mais je suis allé voir les vétérinaires qui participent à cette opération et pour le même coût ils sont capables avec une pince de faire une marque dans l'oreille qui éviterait de mutiler l'animal.

L'intérêt de mon intervention était encore de vous le signaler, Monsieur le Maire. La dernière fois, vous étiez prêts à aller porter plainte avec moi, ce n'est pas mon objectif, les personnes qui font ça font un travail remarquable, ce n'est pas évident de trapper des chats...

M. LE MAIRE.- Je suis ravi de vous l'entendre dire.

M. Fabrice RIVA.- Et je vous félicite pour cette mesure.

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il n'y a pas d'actes de cruauté envers les animaux sur notre territoire, en tout cas nous y veillons.

M. Fabrice RIVA.- Votre ancienne adjointe qui est démissionnaire a été franche et m'a dit que c'est une pratique. Cela se fait au niveau national.

M. LE MAIRE.- De qui parlez-vous ?

M. Fabrice RIVA.- Peu importe, on n'est pas là pour lancer des noms, mais ça s'est passé comme ça.

M. LE MAIRE.- On avait une conseillère déléguée en charge de ces questions, je salue Madame RUTON pour avoir repris cette délibération et ce suivi notamment des chats errants qui étaient en nombre très important sur la commune.

C'est en quelque sorte une double délibération : notre lien avec la SPA, on ne peut pas avoir de fourrière à même la ville parce qu'il faut avoir des fonctionnaires pour la gérer. La SPA n'est pas loin

et nous avons avec elle une très belle collaboration. Et il y a tout le travail fait entre nos services et Sans croquettes fixes, l'association qui trappe pour le compte de la ville de façon bénévole.

Je vous propose de passer au vote de la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les conventions suivantes ci-jointes en lien avec la Société Protectrice des Animaux, à savoir :
- - la convention de fourrière pour les années 2024 et 2025,
- - le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune,
- - le partenariat « Maltraitance animale » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer lesdites conventions et plus généralement à faire le nécessaire quant à leurs mises en œuvre ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget principal 2024.

N°23

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SANS CROQUETTES FIXES POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION

Mme Sabine RUTON.- Cette nouvelle délibération concerne, comme les années précédentes, la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Sans croquettes fixes pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association Sans croquettes fixes pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur les lieux publics de la commune, de prendre toutes décisions concernant son exécution et de dire que les dépenses seront inscrites au budget principal de la commune.

M. LE MAIRE.- Je voudrais, au nom de l'ensemble du conseil municipal, saluer le travail de cette association et de ses bénévoles qui passent un temps important sur le territoire à repérer, et le travail qui est fait avec notre service, la DPMS.

M. Hocine HAOUES.- La surpopulation de chats ou d'autres animaux n'est pas souhaitable, où que ce soit sur le territoire. Un chat est un prédateur important.

Sait-on combien de chats errants on a sur le territoire givordin ? A l'inverse, si on va à l'extrême et qu'il n'y a plus de chats errants..., cet été les bords du Gier étaient infestés de rats.

M. LE MAIRE.- Nous avons une surpopulation de chats notamment dans certains quartiers et en centre-ville. Et par la stérilisation, on vient réguler. On ne va pas stériliser tous les chats, mais essayé de réguler pour avoir le même nombre de population et qu'ils puissent jouer leur rôle de prédateurs dans l'espace public.

J'ai peur de vous dire une bêtise, mais il me semblait que l'association m'avait parlé de 2 000 à 3 000 chats errants et maintenant, on est entre 500 et 1 000 chats. En deux ans, on a pu diviser par deux

le nombre de chats errants sur notre commune. Aujourd'hui on stérilise beaucoup moins de chats parce qu'on a moins de surpopulation de félins sur certains de nos quartiers. Nous ne faisons pas ces opérations tout le temps dans tous les quartiers, on les fait par quartier, on a fait beaucoup au début du mandat et là, on va peut-être ralentir un peu, le but étant de réguler la population des chats.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat ci-jointe avec l'association Sans croquettes fixes pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur les lieux publics de la commune et de prendre toute décision concernant son exécution ;
- DE DIRE que les dépenses seront inscrites au budget principal de la commune.

Je vous propose de faire une pause.

(La séance, suspendue à 21 heures 05, est reprise à 21 heures 22.)

N°24

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AL 232 SISE 11 RUE YVES FARGE

Mme Nabiha LAOUADI.- Il s'agit de la parcelle cadastrée AL 232 d'une superficie de 316 m². Nous avons été sollicités par la famille KALLI, qui sont voisins mitoyens de la parcelle qui appartient à la ville. La parcelle en question relevant du domaine public, il y a lieu de constater préalablement à sa vente sa désaffectation et de prononcer son classement dans le domaine privé communal.

Cette parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public. La ville n'envisage pas de projet sur cette parcelle.

Je vous propose d'approuver la désaffectation et le déclassement de cette parcelle du domaine public communal au domaine privé communal.

M. Fabrice RIVA.- C'est un endroit que je connais bien puisque mes arrières grands-parents habitaient au 17 rue Yves Farge. Je me souviens quand on regardait par la fenêtre, on voyait bien le train passer. Ce terrain aurait pu avoir pour vocation de planter des forêts Miyawaki à des endroits qui n'ont pas lieu d'être, de planter des quartiers fertiles un peu partout qui nous coûtent 83 750 €. On aurait pu, au moins pour le visuel des habitants de l'immeuble Yves Farge, en faire quelque chose.

J'ai vu que c'est un terrain à bâtir, les Domaines l'ont estimé à 71 000 € donc il y aura forcément une maison dessus. On aura peut-être un problème d'entrée et de sortie des véhicules parce que ça donne directement sur le petit pont qui est très accidentogène.

Je ne veux pas m'opposer notamment sur la délibération suivante, je rassure la famille KALLI qui veut acheter ce terrain, nous voterons pour parce que j'estime que les Givordins ont le droit d'être propriétaires. Et en payant une taxe foncière, cela entre dans les caisses de la ville et c'est important que des Givordins achètent des terrains et puissent loger leurs familles.

M. LE MAIRE.- On aura largement de quoi planter des arbres vers le terrain synthétique. Là, c'est un terrain qui est dans la continuité de la parcelle de cette famille givordine, ils nous en ont fait la demande, on a fait passer les Domaines qui ont estimé le terrain à 71 000 €.

Au départ, il n'y avait aucune volonté de vendre de la part de la ville et c'est suite à la demande de ces habitants que nous vendons. Si vous connaissez bien l'endroit, on a de quoi faire des choses et on va en parler.

M. Fabrice RIVA.- A partir du moment où ce sont des terrains à bâtir, cela veut dire qu'il y aura une maison dessus.

M. LE MAIRE.- Pas spécialement.

M. Fabrice RIVA.- Vu le prix, ce n'est pas pour faire un potager.

Peut-être pas tout de suite, mais si par la suite la personne vend la maison, je crois qu'au niveau du PLUH il aura droit de faire une maison. On aura un problème d'accès, comment va-t-il accéder à sa parcelle s'il fait une maison ? Si ce n'est qu'il passe par la gauche pour accéder à son terrain et là, ça va créer un souci.

M. LE MAIRE.- Il accède à son terrain par son terrain initial dans la mesure où cela va devenir une seule parcelle. Il ne va pas créer une voie supplémentaire pour accéder à ce terrain, ça va devenir un seul terrain qui sera le terrain de la maison actuellement en place.

La famille nous a expliqué qu'à cet endroit il y a aussi un problème de stationnement parce qu'il est très proche du passage sous voie et ils n'ont pas suffisamment de places pour garer leurs véhicules. Ils ont besoin de ce terrain pour leurs enfants et peut-être potentiellement faire une piscine.

C'est bien à la demande de la famille que les choses se sont faites.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE CONSTATER la désaffectation de la parcelle AL 232 d'une superficie de 316 m² environ sise 11 rue Yves Farge ;
- DE DÉCLASSER cette parcelle du domaine public communal et DE L'INTEGRER au domaine privé communal ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces et documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

N°25

CESSION DE LA PARCELLE AL232 SISE 11 RUE YVES FARGE

M. LE MAIRE.- Une fois qu'on a désaffecté et déclassé, on a le droit de vendre.

Mme Nabiha LAOUADI.- Nous avons consulté les Domaines qui ont estimé la parcelle à 71 000 €. En ce qui concerne les conditions de vente, les futurs propriétaires prendront en charge les frais notariés et comme spécifié il y aura un accès à ce bien uniquement par le biais de leur propriété.

Je fais un aparté par rapport aux règles du PLUH, à cet endroit avec le retrait il n'y a pas de possibilités de construction d'une maison.

Je vous propose d'approuver la cession au profit de la famille KALLI.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la cession au profit de monsieur et madame Youcef et Houria Kalli de la parcelle référencée AL 232, de 316 m² environ, sise 11 rue Yves Farge à Givors, identifiée sur le plan joint en annexe ;
- DE PRÉCISER que cette cession interviendra au prix de 71 000 € conformément à la valeur vénale estimée par les Domaines en date du 5 mai 2023 avec prise en charge par les acquéreurs en supplément de l'ensemble des frais liés à cette cession : frais d'acte notarié et de géomètre notamment ;
- DE PRÉCISER que cette cession est consentie à la condition que l'accès à ce bien se fasse uniquement par le biais de la propriété existante référencée AL 231 de monsieur et madame Youcef et Houria Kalli disposant déjà d'un accès sur la rue Yves Farge ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces et documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

N°26

REMBOURSEMENT DES ACTIVITES DE LA RAMA DU FAIT DE LA CANICULE

M. Azdine MERMOURI.- L'été dernier, le 22 août 2023, le niveau rouge du plan canicule a été déclenché, canicule extrême. A ce titre, nous avons souhaité être précautionneux et avons recommandé aux familles de garder leurs enfants au frais et d'éviter de les mettre au centre-aéré.

Certaines familles ont bien compris le message et ont joué le jeu, d'autres, pour des raisons diverses et variées, n'ont pas pu suivre cette recommandation.

Les familles qui ont suivi notre recommandation avaient inscrit leurs enfants à la RAMA et il convient de les rembourser dans la mesure où le règlement actuel ne le permet pas. Il s'agit de sept familles qui sollicitent un remboursement pour un montant total de 334 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'EXONÉRER totalement par remboursement les familles dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de 334 euros ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N°27

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS DE VACANCES

M. Azdine MERMOURI.- Cette délibération a pour objectif de simplifier la vie de l'administration. Pour les séjours de vacances, les familles ont souvent droit à des aides aux vacances avec des bons

VACAF. Les VACAF sont notifiés en février et malheureusement cette notification arrive après l'inscription des enfants au séjour. Il convient donc de faire en sorte que le règlement puisse être modifié pour que, lorsque la famille doit procéder au dernier règlement, la notification VACAF soit effective et que l'on sache exactement de quel montant la famille a bénéficié.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER la modification du règlement intérieur des séjours de vacances ci-joint.

N°28

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE MUNICIPALE GRAINES D'EVEIL ET DU JARDIN DES LUTINS

Mme Delphine PAILLOT.- Le cadre réglementaire est en pleine évolution depuis la parution du décret 2021-1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

La caisse nationale d'allocations familiales demandait une mise en conformité des règlements de fonctionnement à partir du 1^{er} janvier 2023 avec une tolérance sur l'année 2023.

Par ailleurs, il est désormais obligatoire de faire voter les règlements de fonctionnement des structures par les instances délibérantes.

A Givors, le pôle petite enfance Marie-Antoinette Goubelly regroupe le Relais d'assistants maternels Les Abeilles, la crèche de 60 berceaux Graines d'éveil, ainsi que le jardin d'enfants le Jardin des Lutins.

Vous avez tous les critères dans la délibération ainsi que le règlement,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement de la crèche Graines d'éveil et du Jardin des Lutins et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits règlements de fonctionnement modifiés.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du règlement de fonctionnement de la crèche Graines d'Éveil et du jardin des Lutins ci-joints ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les dit règlements de fonctionnement modifiés.

N°29

REGLEMENT INTERIEUR DU PATRIMOINE LOCATIF MUNICIPAL

Mme Nabih LAOUADI.- C'est une nouveauté au niveau de la collectivité. Nous avons décidé de mettre en place un règlement intérieur pour régir les rapports entre nos locataires occupants et afin d'assurer la bonne tenue des ensembles immobiliers. Il s'agit de faire comme font maintenant tous

les propriétaires et d'assurer la tranquillité, la sécurité, le civisme qui s'impose à tous dans les parties privatives et dans les parties communes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adoption de ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adoption du règlement intérieur du patrimoine locatif joint en annexe ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à le signer et le faire appliquer.

N°30

AFFECTATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

M. LE MAIRE.- Madame FRETU étant souffrante, je vais rapporter l'ensemble de ses délibérations.

Il s'agit d'un poste d'adulte-relais qui a été créé en 2016 et qui jusqu'à présent était centré sur la médiation et l'accueil à la Maison des usagers. Nous le redéployons à la direction de la politique de la ville, ce sera un médiateur urbain qui sera basé sur le quartier des Vernes dans le cadre de l'animation de la maison des projets.

C'est un contrat adulte-relais financé par l'Etat avec des conditions : être âgé de plus de 26 ans, être sans emploi, en contrat aidé et issu des quartiers Politique de la ville.

M. Fabrice RIVA.- Vous savez que je ne suis pas forcément pour ce genre de méthode : « favoriser le règlement des conflits et de la vie quotidienne par le biais de la médiation », on sait très bien que ça n'a jamais fonctionné.

Est-ce que cette personne sera formée ? Est-ce que c'est un agent formé et assermenté ? Et dans quel cadre juridique ? On lance quelqu'un pour aider les conflits qui n'a pas de formation, qui est relativement jeune et cela me fait peur.

M. LE MAIRE.- Il est formé, pourquoi dites-vous qu'il n'est pas formé ?

Je vais laisser Monsieur RAHMOUNI vous répondre et je compléterai.

M. Foued RAHMOUNI.- Monsieur RIVA, à toujours vouloir voir les choses comme étant du conflit, de l'opposition, un certain nombre de difficultés entre les Givordins... Là encore, je crois l'avoir déjà dit lors d'un conseil municipal précédent, médiation signifie faire le lien. Il s'agit d'un adulte-relais qui va participer à l'animation d'un futur équipement qu'on va inaugurer dans les prochaines semaines, à savoir la Maison des projets au cœur des quartiers des Vernes et dont la mission sera entre autres d'expliquer l'ensemble du projet de renouvellement urbain que met en place la municipalité en lien avec les différents partenaires notamment la Métropole et les services de l'Etat.

Le deuxième objectif de la Maison des projets est de pouvoir y faire atterrir un certain nombre de d'actions, qu'elles soient associatives, partenariales, mais aussi portées par nos services municipaux, notamment le CCAS ou le service jeunesse. La personne a déjà été recrutée, j'ai eu la chance de la rencontrer avec nos services RH, et sa fiche de poste ne fait nullement mention d'avoir à gérer des conflits de voisinage, des questions en lien avec de la délinquance ou des incivilités. Bien au contraire, elle est là pour faire le lien entre les Givordins, les habitants du quartier des Vernes plus spécifiquement et pour leur expliquer le plus finement possible l'ensemble du projet pour le quartier des Vernes, mais aussi être le réceptacle d'un certain nombre de besoins que les gens

pourraient exprimer dans leur vie quotidienne pour que nous, services municipaux, puissions trouver des solutions et leur proposer des actions qui répondraient à cette problématique.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter concernant ce poste.

M. Fabrice RIVA.- Monsieur RAHMOUNI, malgré votre air très condescendant, ce n'est pas votre délibération, c'est celle de Madame FRETY, mais suis-je seul à lire les délibérations ?

On va reprendre vos posts, je vois du mal et des conflits partout, mais je vais lire la première phrase de la délibération : « il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- De la vie quotidienne.

Je vais vous répondre parce que j'ai lu la délibération, vous n'êtes pas le seul à les lire. Conflit ne veut pas dire tout de suite armement, bagarre, ça peut être juste un conflit de voisinage, ce sont peut-être deux voisins de palier qui ne s'entendent pas sur quelque chose, peut-être sur le fait de jeter la poubelle ou parce que leurs enfants ne s'entendent pas. Le conflit c'est tout ça, c'est la vie du quotidien, tous les jours il peut se passer des choses et ce n'est pas forcément un volet sécurité, c'est plutôt un volet social et c'est bien dans cette démarche que le poste est créé. Il a vocation à créer du lien entre les gens et à nous faire remonter certaines problématiques que nous ne voyons pas.

Je rappelle que le poste adulte-relais est financé et cela nous permet d'avoir des agents sur le quartier, sachant que nous n'avons pas la capacité de financer des fonctionnaires dits classiques avec uniquement le budget de la commune. Nous sommes accompagnés par l'Etat avec ce type de dispositif qui nous permet, et c'est ce qui nous manque cruellement, d'avoir de l'humain au cœur des quartiers pour faire du lien social et créer des formes de fraternité, de solidarité dans les quartiers.

Ces agents qui ne sont pas des fonctionnaires mais des adultes-relais financés à 80 % par l'Etat nous permettent d'avoir du lien et la notion de conflit est dans ce sens, ne voyez pas *conflit* comme un usage d'arme ou autre. Vous demandez s'ils ont des agréments ou pas, mais il n'y a pas besoin d'avoir des agréments ; en revanche, c'est du personnel formé. Tout au long de leur recrutement, ils ont des temps de formation tant avec la ville qu'avec la préfecture, ils ont cet accompagnement.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le redéploiement d'un poste d'adulte-relais à la direction politique de la ville et renouvellement urbain sur des missions de médiateur urbain dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention correspondante avec l'État et tous documents relatifs à ce dispositif ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal chapitre 012.

N°31

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE

M. LE MAIRE.- Nous devons préparer et réaliser des enquêtes de recensement, ce qui implique de recruter, d'encadrer et rémunérer ces personnels qui sont affectés à ces enquêtes. Nous allons recruter 6 collaborateurs pour la période de recensement qui sera déterminée par l'INSEE, normalement c'est en février.

A ce titre, nous avons ouvert cette année la possibilité que des fonctionnaires de la commune puissent être recrutés en dehors de leur temps de travail sur cette mission. L'année dernière, la mission s'était moyennement bien passée avec les agents recruteurs que nous avons pris, on privilégie de recruter des Givordins et ça ne s'était pas très bien passé notamment dans la relation avec nos concitoyens et de plus, nous avons du mal à recruter des agents recenseurs parce que les rémunérations ne sont peut-être pas suffisantes et ça ne donne pas suffisamment d'heures. C'est une difficulté, cela peut donc permettre à des agents de catégorie C, mais c'est ouvert à tous les agents de la collectivité, de se faire pendant cette période un peu plus d'argent, sachant qu'ils ont la notion du service public.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- DE DESIGNER un coordonnateur titulaire et un coordinateur adjoint d'enquête chargés de la préparation et de la réalisation d'enquêtes de recensement ;
- D'APPROUVER la création de 6 emplois d'agents recenseurs en qualité de vacataires pour la période du 18 janvier au 24 février 2024 incluant les 2 demi-journées de formation (et sous réserve d'une prolongation de la période de recensement de l'INSEE) ;
- DE PRENDRE en charge les charges patronales ;
- DE REMUNERER les agents recenseurs, vacataires extérieurs ou personnel municipal, selon les modalités suivantes :
- 8,90 € brut par feuille de logement recensée,
- 1,50 € brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance,
- les agents recenseurs recevront également 20 € brut pour chaque séance de formation.
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget principal 2024 de la commune.

N°32

EMPLOIS TEMPORAIRES

M. LE MAIRE.- C'est un tableau que l'on vous présente chaque année, ce sont les emplois non permanents qui peuvent être créés pour faire face à un besoin notamment lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximum de 12 mois, et compte tenu du renouvellement de contrat, pendant une période de 18 mois.

M. Abdel YOUSFI.- Pourquoi les représentants du personnel se sont-ils abstenus ?

M. LE MAIRE.- C'est un syndicat, il est libre de faire ce qu'il veut. Il peut voter contre comme il peut voter pour ou s'abstenir.

M. Abdel YOUSFI.- Je suis syndicaliste depuis plusieurs années, je sais très bien, mais je voulais savoir s'ils avaient motivé leur abstention.

M. LE MAIRE.- Pas spécialement.

Je voulais compléter mon propos, depuis 2020 c'est une délibération qui passe chaque année et au niveau de la ville de Givors on avait beaucoup d'emplois qui mettaient les gens dans une forme de précarité. Depuis 2020, on est passé de 22 postes en emploi temporaire à 10 postes, on déprécise l'emploi dans la collectivité et on le fait dès qu'on peut le faire.

Le syndicat voudrait qu'on aille beaucoup plus loin, mais on essaye de faire en fonction de notre budget et des besoins de notre commune. Quoi qu'il en soit, on va essayer d'avoir de moins en moins ces délibérations, mais il nous la faut quand même parce qu'on a du surcroît d'activité et c'est important qu'on puisse la voter.

En ce qui concerne la question du syndicat, je vous invite à les rencontrer.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD, Monsieur SEMARI, Monsieur HAQUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOU), DÉCIDE

- DE CREER les emplois non permanents décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- D'INSCRIRE au budget 2024 les crédits correspondants au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°33

TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE.- La plupart des modifications concernent le conservatoire, les postes d'enseignement formation musicale et d'enseignement accordéon sont supprimés.

Le poste de directeur d'espaces verts a été supprimé, mais cela fait suite au départ en retraite de l'agent, et on avait déjà créé un poste et il était en doublon sur le tableau des emplois.

On modifie le poste de chef d'équipe des ATSEM en coordinatrice périscolaire pour mieux caler avec la nouvelle organisation de la direction.

Et toujours dans le but d'avoir très peu de précarité au sein de notre collectivité, on passe des CDD de 3 ans pour fidéliser nos agents.

M. Abdel YOUSFI.- A chaque conseil municipal vous demandez de voter des changements d'intitulé de poste voire des suppressions de personnel et pourtant, le service public n'est pas rendu comme il devrait pour les Givordins.

La mairie annexe des Vernes est fermée depuis quelques mois. Les habitants de ce quartier prioritaire se plaignent et se demandent si la mairie annexe va rouvrir. Dans ces conditions, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi, mais vous êtes à côté de la plaque. Il a été annoncé dans le Givordin et sur les posts Facebook qu'on est en travaux sur la mairie annexe et on explique que pour accueillir

de façon qualitative les Givordins nous rouvrirons la mairie annexe une fois que les travaux seront faits.

On avait une double problématique : on est en manque de personnel au sein du service à la famille pour des absences liées à maladie et à différentes raisons et la délibération sur laquelle vous vous êtes abstenus juste avant nous permet de remplacer.

Par ailleurs concernant la mairie annexe, on a délibérément recentré sur le centre-ville pour mieux accueillir les Givordins et on rouvrira d'autant mieux une fois que les locaux seront refaits et adaptés pour mieux accueillir les gens des Vernes, mais aussi les gens de l'ensemble de la ville sur le centre commercial des Vernes. C'est une position anachronique, mais c'est votre posture. J'essaye d'expliquer en transparence comment les choses se passent pour les habitants des Vernes et pour notre organisation interne au sein de la collectivité.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 5 voix contre (Monsieur SEMARI, Monsieur HAQUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOU) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD),

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

M. LE MAIRE. - Avant de passer à la question orale que vous m'avez fait parvenir, Monsieur YOUSFI, je voulais dire un mot et présenter mes sincères condoléances à la famille de Marcel CLOAREC, personnalité givordine et qui était secrétaire général des services de la ville de Givors et ancien président du SOG Rugby. Son épouse était cheffe infirmière à l'hôpital de Montgelas. Je tenais à présenter à ses enfants et son épouse au nom du conseil municipal mes sincères condoléances. Je crois que la cérémonie aura lieu mardi matin à 10 heures 30 au funérarium.

Permettez-moi de passer à la question orale pour finir le conseil municipal.

Question orale posée par le groupe Givors en grand 2021.

« Monsieur le Maire,

Aujourd'hui en France plus de 2 000 enfants avec leurs familles vivent dans la rue sans solution d'hébergement et plus de 300 dans le Rhône et en Métropole de Lyon. Qu'en est-il dans notre commune ? Ces familles avec des enfants n'ont pas de logement et vivent dehors sous une tente, dans une voiture...

L'une d'entre elles logée dans un appartement communal qui avait été mis à disposition d'un collectif d'accueil d'urgence est sous le coup d'une expulsion de la part de la municipalité. Ce logement est aujourd'hui sans chauffage et plusieurs fenêtres sont cassées. Une autre famille vit sous une toile de tente et les parents d'élèves de l'école Edouard Herriot se sont mobilisés pour lui offrir quelques nuits d'hôtel, d'autres sont aidées par les différentes associations caritatives de notre ville et par la paroisse.

Tous ces acteurs et bénévoles ne pourront pas, à eux seuls, prendre en charge ces situations dramatiques. Les familles et les associations nous ont alertés sur ces situations insoutenables et contraire aux droits de l'Enfant.

Nous, élus Givors en grand, ne pouvons rester insensibles et nous vous demandons quelques mesures que vous avez d'ores et déjà prises. Ne pourrait-on pas envisager de loger ces familles avec enfants dans les logements communaux libres ?

D'autre part, nous souhaitons connaître votre politique de lutte contre le *sans-abrisme* dans notre ville.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette question soumise au conseil municipal ce 30 novembre 2023. »

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, en réponse à votre question orale qui n'appelle à aucun débat, il me semble tout d'abord nécessaire de mettre en perspective la situation givordine en regardant la situation nationale. Selon la fondation Abbé Pierre, en 2023 4,1 millions de personnes sont mal logées dont 330 000 sont sans domicile fixe. Plus largement, elle indique que 12,1 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement. Par exemple, 4,3 millions de personnes sont en situation de surpeuplement et 3,5 millions ont eu froid et subissent une véritable précarité énergétique.

En matière d'hébergement d'urgence, chaque jour le 115 est dans l'incapacité de répondre à un nombre très important de demandes, entre 3 et 6 000 chaque jour dont 1 000 à 2 000 enfants. Face à cela que fait l'Etat ? De moins en moins, l'effort public pour le logement ne cesse de diminuer d'année en année, il représentait 2,5 % du PIB en 1984 contre seulement 1,5 % aujourd'hui, toujours selon la Fondation Abbé Pierre.

Venons-en à la situation de notre ville. Nous avons à ce jour plus de 1 000 demandes de logement social ou de mutations en attente sur la commune. C'est énorme, sachant que nous avons environ 3 000 logements sociaux sur la commune, ce qui représente déjà plus de 40 % du parc de logements et seulement environ 200 se libèrent par an. Depuis 2022, avec Madame LAOUADI, Madame DEMIRAL et le CCAS, j'ai reçu plus de 400 habitants dans le cadre de nos permanences mensuelles dédiées au logement. A cela s'ajoutent 137 courriers-réponses à des personnes nous ayant sollicités pour du logement. Lors de ces permanences, une grande partie des habitants que nous rencontrons font état d'une grave situation de suroccupation et de mal-être dans leur logement. J'ajoute que notre CCAS domicilie actuellement 198 personnes. Les services municipaux en lien avec la Métropole de Lyon ont traité depuis 2022 76 signalements pour insalubrité de leur logement. Et plus largement, je rappelle que Givors est une ville populaire et que les Givordins ont des revenus faibles, en moyenne de 25 % inférieurs à ceux de la Métropole. Alors oui, entre absence de logements, suroccupation de logements, logements insalubres et mal logement, la situation que nous avons trouvée à Givors en arrivant aux commandes en 2020 en matière d'accès au logement est dramatique. Je ne vous cache pas que chaque permanence logement est un crève-cœur et que j'en ressors avec un sentiment de tristesse et d'impuissance des élus que nous sommes. Car malheureusement je n'ai pas de baguette magique et en tant que maire, mes compétences institutionnelles sont très limitées. Alors, nous agissons à notre échelle avec les moyens qui sont les nôtres.

Avec la majorité municipale, nous sommes très engagés au sujet de la rénovation des logements. Nous avons obtenu des engagements inédits de tous nos partenaires, engagements qui étaient inexistantes avant 2020. 50 M€ sont investis aux Vernes, en grande majorité pour la rénovation de près de 300 logements et la construction de 100 logements. 15 M€ vont être investis dans la cité Ambroise Croizat pour réhabiliter 200 logements. 3 M€ vont être investis quai Lévy pour la réhabilitation de logements et des sommes importantes vont également être prévues à Bans pour la rénovation de la cité des Abricotiers. Et d'autres projets sont en cours avec les bailleurs sociaux.

Au total, ce sont plus de 500 logements qui seront rénovés dans tous les quartiers, soit entre 15 et 20 % du nombre total de logements sociaux dans notre commune. Je tiens à saluer cet engagement inédit de l'Etat, de la Métropole de Lyon et des bailleurs sociaux, notamment Alliade Habitat et Lyon Métropole Habitat.

Je rappelle enfin que nous avons voté au cours de ce conseil municipal une aide directe aux propriétaires privés collectifs pour la rénovation énergétique de leur logement car, au-delà du logement social, la question des copropriétés dégradées est particulièrement importante sur notre commune.

En parallèle de ces projets à long terme, nous travaillons et interpellons nos partenaires pour améliorer le quotidien des locataires et demandeurs, aussi bien les bailleurs sociaux, la Maison de la Métropole, la Préfecture ou encore les associations comme Habitat et Humanisme et le MAS pour les réfugiés politiques et les femmes victimes de violence. Nous avons mis en place des visites de quartier en lien avec le comité des colocalitaires dont nous avons accompagné la création pour être au plus proche des besoins des habitants.

Voilà, Mesdames, Messieurs, un échantillon des actions que nous menons pour lutter contre le mal-logement. J'en viens maintenant au second sujet de votre question, à savoir la mise à l'abri des familles avec enfants et des sans-abris sur la commune. Nous suivons cette situation depuis longtemps et de très près. Depuis 2020, j'écris très régulièrement à la Préfète de région, au Président de la Métropole et aux bailleurs sociaux pour soutenir certaines situations. Par ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai écrit à la Préfète de région pour alerter sur les situations dramatiques auxquelles nous sommes confrontés et sont confrontées ces familles. Je rappelle tout de même que toutes les personnes sans-abri sur la commune sont accompagnées, au même titre que les autres pour autant qu'elles l'acceptent. Les familles avec enfants sont accompagnées par la Métropole de Lyon, les adultes isolés ou sans enfants sont accompagnés par le CCAS. Lorsque les personnes sont présentes de manière régulière sur le territoire, nous obtenons des résultats concrets. Nous avons obtenu un logement pour une famille de 7 enfants qui vivait dehors, nous avons trouvé une solution pour une personne qui dormait dans sa voiture, nous avons accompagné une famille qui venait d'être expulsée et qui a pu être relogée, mais je dois préciser que la situation est bien plus difficile lorsqu'il s'agit de personnes présentes de manière irrégulière et sans papiers sur notre territoire. C'est un point de blocage majeur qui limite considérablement notre champ d'action.

Dans ces situations, malgré le fait qu'ils soient sans papiers, nous les accompagnons dans leur démarche auprès de la préfecture pour la régularisation et auprès de la Métropole pour le logement. J'ai donné accès à la cantine pour les enfants afin de leur garantir au minimum un repas chaud et équilibré et pour les adultes isolés nous prenons en charge des nuitées d'hôtel dans le cadre du règlement du CCAS.

Les familles sont aussi accompagnées par des associations et des bénévoles dont je salue l'action. Le collectif d'accueil migrants de Saint-Andéol est ainsi parvenu à mettre à l'abri la famille d'origine Arménienne avec deux enfants et un enfant à naître qui vivait jusqu'alors sous tente près de l'autoroute A47. A ce jour et à ma connaissance, il n'y a plus de famille en situation administrative irrégulière qui se trouve sans-abri sur le territoire communal.

Enfin, vous mentionnez comme solution à tous les problèmes rencontrés les logements communaux. Comme ce serait simple, mais ça ne l'est pas. Par souci de transparence, j'ai demandé en amont de ce conseil municipal un état précis des logements aux services municipaux. La ville possède 39 logements, ce qui est très faible au regard des 1 000 demandes de logements en attente. Ces logements communaux sont exclusivement destinés à des agents municipaux, notamment de catégories C, ceux qui ont de très faibles salaires, ou des associations et sont à ce jour tous occupés et neutralisés en raison de leur état de vétusté. Mais imaginons qu'un logement communal soit disponible, alors la ville sait-elle faire du logement d'urgence ? L'expérience de l'appartement situé à proximité de la salle Georges Brassens que vous mentionnez dans votre question montre le contraire. Car à la suite de la convention signée par Madame CHARNAY moins d'un an avant les élections municipales de 2020 et dont la légalité aurait pu être contestée, que s'est-il passé ? Un véritable enlèvement, quatre ans après la situation est inchangée et ce qui devait être, selon les termes de la convention, exceptionnel, transitoire, de courte durée et pour du logement d'urgence est devenu pérenne, ne bénéficiant qu'à une seule famille, là où il devait bénéficier à toutes les



personnes en difficulté sur une période donnée. Vous indiquez que dans ce logement le chauffage ne fonctionnerait pas, mais il me faut rétablir la vérité pour que les Givordins ne pensent pas que je laisse sciemment mourir de froid des enfants comme vous le sous-entendez de manière indigne. Il s'avère en réalité, après vérification avec les services municipaux et en lien avec GRDF, que le système de chauffage n'a pas de problème, simplement le gaz a été coupé par GRDF car la personne n'a pas de contrat auprès de son fournisseur de gaz. Alors aujourd'hui oui, cette situation d'occupation illégale sans droit ni titre pose un problème. Elle constitue une rupture d'équité vis-à-vis des autres demandeurs sans abri auxquels ce logement aurait pu servir pour une courte durée comme initialement prévu. Cette situation met en difficulté la ville et la mise en œuvre des projets municipaux.

En résumé, je partage avec vous que chacun a le droit à un toit et je partage pleinement l'émotion des Givordins sur ces questions. Mais force est de constater que nous sommes à la limite de notre champ d'action et de notre capacité à répondre au mal-logement et encore plus pour des personnes sans papiers en situation administrative irrégulière. La pensée magique ne résout rien, pour cela je salue une fois encore l'action des habitants qui oeuvrent concrètement auprès des familles et je redis qu'avec la majorité municipale nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les personnes et interpeller les autorités publiques notamment sur la question de régularisation. Je redis surtout que nous ne gagnerons ce combat qu'en faisant ce que nous faisons depuis plus de trois ans, nous battre pour une politique de logement ambitieuse à Givors comme partout à France pour plus de réhabilitation et des constructions de logements sociaux équilibrées sur le territoire national en faisant respecter la loi SRU, seule solution pérenne qui devrait nous rassembler.

Voilà pour la réponse que je vous devais.

Je vous remercie toutes et tous. La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 1^{er} ou le 8 février, à confirmer.

Je vous remercie, je remercie l'administration pour le travail qui a été fait pour l'organisation de ce conseil municipal. Je vous souhaite un excellent mois de décembre, de belles fêtes avec vos familles, de vous reposer. J'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir dans Givors en lumière et je vous invite à participer aux manifestations que vont organiser les services et les associations. Merci à tous et très belle soirée à vous.

(La séance est levée à 22 heures.)

Mohamed BOUDSELLABA
Maire de Givors

Robert JOUVE
Secrétaire de séance